



RAPPORT MONDIAL DE L'UNESCO SUR LES POLITIQUES CULTURELLES

La culture: l'ODD absent

Résumé analytique

2025



unesco



The background of the entire image is a dark, textured surface, possibly a close-up of a rock face or a piece of weathered wood. It features a complex pattern of light and dark grey tones, with visible grain and irregular shapes that create a sense of depth and ruggedness. The lighting is uneven, with some areas appearing slightly brighter than others, emphasizing the texture.

La culture:
l'ODD absent

Publié en 2025 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France.

© UNESCO 2025

CLT/EO/2025/RP/5

<http://doi.org/10.58337/MOWH6007>



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/deed.fr>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (<https://www.unesco.org/fr/open-access/cc-sa>).

Les images marquées d'un astérisque (*) ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA. Elles ne peuvent donc être utilisées ou reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs du droit d'auteur.

Titre original : UNESCO Global Report on Cultural Policies - Culture: The missing SDG.

Publié en 2025 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Le rapport complet est disponible en ligne à l'adresse suivante:
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000395504>

Création graphique et mise en page: BOLD Design SL

Graphisme de la couverture : Francisca Campos Escobar

Traduction : International Translation Agency Ltd (Malte)

Impression : BOLD Design SL

Imprimé à Barcelone, Espagne



**Cofinancé par
l'Union européenne**

RAPPORT MONDIAL DE L'UNESCO SUR LES POLITIQUES CULTURELLES

La culture : l'ODD absent

Résumé analytique



2025

Préface

À Mexico, en 2022, 150 États ont adopté à l'unanimité la Déclaration MONDIACULT. En demandant que la culture soit incluse comme objectif à part entière dans l'agenda post-2030, ils ont affirmé le potentiel de ce bien public mondial pour stimuler le développement durable et réaliser un avenir plus juste et plus inclusif.

L'adoption du Pacte pour l'avenir en 2024 a réaffirmé le rôle décisif de la culture dans la contribution aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. À l'approche de 2030, point culminant de quinze années d'engagement commun en faveur des ODD, il est plus que jamais essentiel d'exploiter tout le potentiel de la culture à l'échelle mondiale.

Cette publication inaugure la série quadriennale des Rapports mondiaux sur les politiques culturelles et constitue la première analyse mondiale de ce type, couvrant tous les domaines culturels. S'appuyant sur 1 200 rapports nationaux et locaux et plus de 200 études de cas, ainsi que sur les rapports de mise en œuvre de tous les instruments normatifs culturels de l'UNESCO soumis entre 2019 et 2024, elle offre une base factuelle pour éclairer les nouveaux programmes de politique culturelle et renforcer la coopération multilatérale dans les années à venir.

S'il est essentiel de reconnaître la nécessité d'un engagement plus coordonné en faveur du développement des données, les conclusions de ce rapport sont convaincantes. Selon les données disponibles, les industries culturelles et créatives représentent 3,39 % du PIB mondial et 3,55 % de l'emploi total, et le tourisme culturel dans 250 villes a généré 741,3 milliards de dollars en 2023. Le rôle stratégique de la culture est également de plus en plus reconnu dans les plans nationaux de développement durable, 93 % des États membres ayant inclus ce rôle comme élément clé de leurs stratégies de développement.

Toutefois, le rapport révèle des disparités importantes, notamment en termes de budgets culturels : les dépenses par habitant s'élèvent en moyenne à 418,56 dollars en Europe et en Amérique du Nord, soit près de treize fois plus que dans le reste du monde combiné. Le sous-investissement est particulièrement marqué en Asie centrale et du Sud et en Afrique subsaharienne, où ce chiffre n'est respectivement que de 3,09 dollars et 1,10 dollar. Cela signifie également que sans une approche multilatérale et fondée sur des données probantes, il est difficile de développer des modèles de financement clairs et convaincants pour la culture.

Des disparités importantes entre les genres persistent également dans le secteur culturel. Alors que les femmes représentent 38 % de la main-d'œuvre culturelle mondiale, elles occupent moins de 30 % des postes de direction dans les organisations culturelles. Ce déséquilibre est aggravé par l'écart salarial entre les sexes qui prévaut dans les secteurs culturels et créatifs.

Ce rapport souligne également la nécessité de s'adapter aux mutations technologiques en cours. Par exemple, le marché des contenus audiovisuels générés par l'IA, évalué à 6 milliards d'euros en 2023, devrait passer à 48 milliards d'euros d'ici 2028. À mesure que ces technologies continuent d'évoluer, les risques associés évoluent également, qu'il s'agisse de la perte de revenus pour les créateurs, des préoccupations liées à la propriété intellectuelle ou, plus largement, du risque d'appauvrissement culturel. Pourtant, avec des investissements et une attention accrus, les technologies numériques ont le potentiel de soutenir, plutôt que de nuire, à l'innovation et à l'expression créative.

La culture n'est pas un secteur périphérique à soutenir, mais une force centrale à mobiliser, et une dynamique se met en place à l'échelle mondiale. Je remercie chaleureusement l'Union européenne, sans laquelle ce rapport n'aurait pas été possible, et j'invite les gouvernements, les professionnels de la culture et la société civile à s'appuyer sur cette ressource inestimable pour repenser la politique culturelle mondiale à l'approche de MONDIACULT 2029.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte que la culture occupe la place qui lui revient dans le programme de développement pour l'après-2030, afin de construire l'avenir que nous souhaitons voir et le monde durable que nos communautés méritent.



Audrey Azoulay
Directrice générale de l'UNESCO

La culture: l'ODD absent



Rundu, Kavango, Namibie

Le Rapport mondial sur les politiques culturelles, une initiative collaborative menée par l'UNESCO et soutenue par l'Union européenne, marque la première édition d'une nouvelle série phare, née d'un moment historique : la Déclaration de MONDIACULT 2022, dans laquelle les ministres de la culture du monde entier ont affirmé collectivement que la culture est un bien public mondial et qu'elle doit être reconnue comme un pilier à part entière du développement durable.

En réponse à ce consensus historique, les États membres de l'UNESCO ont appelé à l'établissement d'un rapport mondial exhaustif sur les politiques culturelles, à fréquence quadriennale. Cet appel, approuvé par la suite par le Conseil exécutif de l'UNESCO (Décision 217 EX/10 et Décision 219 EX/11), a jeté les bases d'une vision commune et d'un cadre coordonné pour orienter la gouvernance culturelle dans les décennies à venir.

Le Rapport mondial présente un panorama mondial sans précédent des politiques culturelles, couvrant toutes les régions et tous les sous-domaines culturels dans une évaluation exhaustive. Il offre un aperçu approfondi du rôle transformateur de la culture en tant que pierre angulaire de notre humanité commune, de notre bien-être et du développement durable, et permet d'examiner la manière dont la culture est valorisée et soutenue aux niveaux mondial, régional, national et local, en suivant la mise en œuvre des conventions et recommandations culturelles de l'UNESCO, ainsi que la contribution de programmes comme les Indicateurs Culturel 2030 de l'UNESCO et le Réseau des villes créatives de l'UNESCO. Présentant des points de vue diversifiés issus de l'ensemble de l'écosystème culturel, notamment d'artistes, d'éminents experts culturels et de décideurs politiques, le rapport illustre également la manière dont les instruments et les programmes de l'UNESCO ont inspiré des changements de politiques aux niveaux mondial, national et local. Il fournit, en fin de compte, des preuves convaincantes que ces efforts font progresser les priorités de la Déclaration de MONDIACULT 2022, ouvrant la voie à un développement durable au-delà de 2030, en reconnaissant la culture comme un objectif à part entière.

Le paysage mondial des politiques culturelles est depuis longtemps fragmenté, sous-évalué, cloisonné et souvent considéré comme périphérique par rapport aux priorités économiques, sociales et environnementales. Le présent Rapport marque un tournant : il constitue une première étape audacieuse vers une politique culturelle intégrée, transversale et tournée vers l'avenir à l'échelle mondiale.

C'est un moment charnière pour la culture : si les efforts visant à intégrer la culture dans les cadres de développement mondiaux se sont intensifiés ces dernières années, son rôle demeure insuffisamment reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, où il n'est explicitement mentionné que dans les cibles 4.7¹ et 11.4.² Pourtant, la culture contribue à l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD), dont elle sous-tend les dimensions économiques, sociales et environnementales. De l'action climatique à la réduction de la pauvreté, en passant par l'égalité des genres, l'inclusion numérique et la reconstruction post-crise, la sauvegarde du patrimoine culturel et la promotion d'écosystèmes créatifs dynamiques sont essentielles pour relever les défis complexes de notre époque.



Suivez ce lien pour consulter
le cadre de résultats du
rapport mondial

¹ Cible 4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

² Cible 11.4 : D'ici à 2030, redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

L'élan se renforce à l'échelle mondiale : les appels à ancrer davantage la culture dans le développement se font plus pressants. Toutefois, malgré la reconnaissance croissante de la valeur transversale de la culture à l'échelle internationale, l'absence d'un objectif culture spécifique a conduit à un sous-investissement et à une coordination institutionnelle insuffisante. À l'approche de 2030, le débat passe de la réflexion à l'action : quelle est la prochaine étape et comment faire en sorte que la culture ne soit plus laissée pour compte ?

Un élan mondial croissant pour la reconnaissance de la culture

Au cours des cinq dernières décennies, la conception mondiale du développement a profondément évolué, mettant de plus en plus en évidence le rôle de la culture. Le concept de développement durable, défini par l'Organisation des Nations Unies en 1987 comme un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », a profondément influencé la théorie et la pratique. Ce concept a été renforcé par le tournant culturel des années 1980, qui a mis en évidence une vérité fondamentale : les politiques et programmes de développement échouent souvent lorsqu'ils ne tiennent pas compte des cultures, des systèmes de savoirs et des valeurs, à l'échelle locale, des populations qu'ils visent à servir.

Depuis la première Conférence intergouvernementale de l'UNESCO sur les politiques culturelles à Venise (1970) jusqu'à la Conférence mondiale historique sur les politiques culturelles MONDIACULT 1982 à Mexico, sans oublier la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997), le rôle fondamental de la culture dans la formation du développement humain a été réaffirmé à maintes reprises. Pourtant, au fil du temps, à mesure que le paysage de politiques mondial évoluait, apportant avec lui de nouvelles crises et de nouvelles complexités, un consensus mondial croissant s'est dégagé selon lequel les modèles de développement dominants, souvent aveugles aux dimensions culturelles, ont renforcé les inégalités et mis en péril la planète.

Dans ce contexte, une nouvelle dynamique a vu le jour, qui reconnaît que la culture n'est pas seulement un secteur de la société, mais un système de sens, d'appartenance, de créativité et de soutien. La culture permet un multilatéralisme diversifié, anime une action climatique adaptée au contexte, soutient une transformation numérique représentative et contribue à une croissance économique inclusive. Son intégration au développement durable n'est plus une aspiration conceptuelle, mais une nécessité pratique.

Ces dernières années, cette reconnaissance s'est exprimée avec plus de clarté et d'urgence. En 2022, 40 ans après la première MONDIACULT, les délégués de 150 États membres se sont réunis à nouveau à Mexico pour adopter une nouvelle déclaration audacieuse : affirmer la culture comme un bien public mondial et demander son inclusion comme objectif spécifique dans les futurs cadres de développement. La Déclaration de MONDIACULT 2022 a identifié six domaines d'action prioritaires et a marqué un tournant historique, reconnaissant les multiples contributions de la culture pour relever les défis les plus urgents du monde : du changement climatique et de la perte de biodiversité aux conflits armés et aux modèles de développement non durables. En outre, les lacunes dans la mise en œuvre révélées dans le Programme 2030 ont souligné l'urgence d'adopter des approches plus inclusives, plus localisées et plus fondées sur les droits, domaines dans lesquels la culture peut apporter des contributions uniques et percutantes.

Cette dynamique s'est depuis accélérée dans le paysage multilatéral. En 2023, la Déclaration des dirigeants du G20 à New Delhi a appelé à la pleine reconnaissance et à la protection de la culture en tant que « moteur et catalyseur de la transformation pour l'atteinte des ODD », demandant explicitement son inclusion en tant qu'objectif à part entière dans les discussions pour l'après-2030. L'année suivante, les Ministres de la culture du G7 ont réitéré cet appel, soulignant le rôle de la culture et de l'économie créative dans l'élaboration de politiques de développement inclusives et tournées vers l'avenir.

Au niveau de l'Organisation des Nations Unies, l'adoption du Pacte pour l'avenir en 2024 a réaffirmé cette évolution. Bien qu'il n'ait pas désigné la culture comme un objectif à part entière, il a reconnu la culture et le sport comme faisant partie intégrante du développement durable et a engagé les États membres à intégrer la culture dans leurs stratégies économiques, sociales et environnementales. Les cadres régionaux, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme culturel de la CELAC au Plan de travail européen pour la culture, ont également élevé la culture au rang de force transformatrice.

Les gouvernements nationaux et locaux ont réagi en intégrant la culture à leurs stratégies climatiques, à leurs plans de relance post-COVID et à leurs initiatives d'inclusion sociale. Beaucoup mesurent désormais la contribution des industries culturelles et créatives au PIB, à l'emploi et au bien-être. La société civile, les dirigeants autochtones, les artistes, les réseaux de jeunes et les communautés locales s'unissent autour d'une revendication commune : la culture doit être visible, valorisée et soutenue structurellement, non seulement en tant que catalyseur du développement, mais aussi en tant que fondement de l'épanouissement humain. De nouvelles plateformes de dialogue sur les politiques et de partage des connaissances, notamment des mécanismes de coopération Sud-Sud et triangulaire, ont favorisé l'innovation et la solidarité entre les États dotés d'écosystèmes culturels diversifiés.

Comme le montre le présent Rapport mondial sur les politiques culturelles, les politiques publiques tiennent de plus en plus compte de la culture : de la régénération urbaine au relèvement après une catastrophe, et de la prévention des conflits à l'accès au numérique et aux droits culturels. Cependant, les structures nécessaires pour soutenir ces efforts restent fragiles. Les mécanismes institutionnels, les systèmes de financement et les cadres réglementaires n'ont pas suivi le rythme des réalités sur le terrain. Face aux disparités croissantes entre les genres et à la fracture numérique, les inégalités de revenus entre les créateurs numériques restent considérables. Parallèlement, les contenus générés par l'intelligence artificielle (IA) menacent les moyens de subsistance des créateurs, avec des pertes estimées à plusieurs milliards d'euros pour les professionnels de la musique et de l'audiovisuel d'ici à 2028.

La culture continue également d'être confrontée à un défi important en matière de données. Bien que des progrès considérables aient été accomplis ces dernières années pour améliorer la qualité et la cohérence des données culturelles, dont une grande partie est présentée dans le présent Rapport, il est toujours urgent d'améliorer l'approche de la collecte des données et de renforcer les bases d'une élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Ce défi est particulièrement aigu dans les États membres disposant de ressources limitées et d'une expérience restreinte en matière de collecte de données sur la culture. Des données plus solides et plus ventilées permettront de mettre en place des instruments de politiques plus efficaces et seront essentielles pour libérer davantage d'investissements publics et privés dans la culture.

La convergence de la volonté politique, du leadership communautaire et des connaissances fondées sur des données marque un tournant décisif. La reconnaissance de la culture comme moteur et catalyseur du développement n'est plus théorique. Elle se traduit dans des politiques publiques et des stratégies de financement à travers le monde, même si cela reste inégal et souvent sans soutien institutionnel adéquat.

La question n'est plus de savoir si la culture a sa place dans le développement durable, mais comment elle peut être reconnue, mesurée et dotée de ressources en tant que pilier du prochain programme mondial. Comme le démontrera ce rapport, seul un objectif à part entière peut apporter la visibilité, la cohérence et l'ambition dont le domaine culturel a urgemment besoin.

Intégrer la culture dans le tissu politique

Cette reconnaissance croissante de la culture se reflète également dans l'intégration progressive de la culture dans divers domaines de politiques. À l'échelle de l'Organisation des Nations Unies, la culture est désormais considérée comme un préalable indispensable à la paix et à la sécurité. C'est ce que montrent le Nouvel Agenda pour la paix, que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a présenté en juillet 2023, ainsi que les résolutions du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Aux niveaux local et national, les organismes publics au-delà du secteur culturel intègrent la culture dans la planification, dans la mise en œuvre et dans la législation, faisant écho à la vision de l'UNESCO pour la paix : « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. »

Toutefois, cette intégration reste souvent fragmentée. De nombreuses interventions et politiques se concentrent sur des aspects spécifiques des industries culturelles et créatives, tels que la protection des biens culturels ou la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, plutôt que de traiter les industries culturelles et créatives dans leur ensemble. En outre, la profondeur et la portée de l'intégration de la culture dans les stratégies de développement plus larges varient considérablement selon le domaine de politiques, le contexte régional et le niveau de développement économique.

Par exemple, si des progrès notables ont été accomplis au niveau national pour établir un lien entre la culture, le patrimoine et la protection culturelle d'une part, et le soutien aux efforts de réconciliation post-conflit d'autre part, ce qui met en lumière le rôle de la culture dans la promotion de la cohésion sociale, l'accent est relativement moins mis sur le lien entre la culture et les programmes d'action climatique. Les disparités économiques influencent davantage l'ampleur et la mise en œuvre des initiatives culturelles : 90 % des États membres à revenu élevé ont déclaré avoir mis en œuvre des initiatives de régénération menées par l'industrie culturelle au niveau régional, urbain ou rural au cours des quatre dernières années, contre seulement 69 % des États membres à faible revenu (rapports périodiques sur la Convention de 2005).

Le rôle stratégique de la culture est également de plus en plus reconnu dans les plans nationaux de développement durable, 93 % des États membres ayant soumis un rapport³ reconnaissant à l'échelle mondiale la culture comme un élément clé de leurs stratégies de développement. Cependant, moins d'États membres reconnaissent les contributions plus spécifiques des industries culturelles et créatives (80 %) et de la créativité et de l'innovation (77 %), ce qui indique un écart entre la reconnaissance générale de la culture et son intégration opérationnelle dans les politiques sectorielles (rapports périodiques sur la Convention de 2005). On observe également des nuances et des différences notables dans la manière dont les différents aspects de la culture sont hiérarchisés. Dans le domaine du patrimoine, par exemple, l'objectif de « protéger la diversité biologique et culturelle et fournir des services et des avantages écosystémiques » est l'élément stratégique le plus largement intégré dans les plans nationaux. En revanche, la « protection du patrimoine lors de conflits » et la « contribution au relèvement post-conflit » sont les moins intégrées (rapports périodiques sur la Convention de 1972), ce qui révèle des lacunes dans l'attention accordée par les politiques au rôle de la culture dans la réponse aux crises et dans la consolidation de la paix.

Si l'importance du patrimoine culturel immatériel est reconnue dans les interventions de développement par une majorité d'États membres (88 % des pays du Nord et 87 % des pays du Sud), cette reconnaissance ne s'étend pas systématiquement aux stratégies de coopération au développement. Seuls 58 % des États membres du Sud et 46 % de ceux du Nord indiquent que leurs stratégies de coopération au développement reconnaissent le rôle stratégique de la créativité et de la diversité des expressions culturelles (rapports périodiques sur la Convention de 2005). Cet écart persistant met en évidence une tendance plus large : bien que la culture soit largement valorisée

³Cette évaluation s'appuie sur les rapports périodiques quadriennaux de la Convention de 2005, soumis entre 2019 et 2024, et qui ont été fournis par un total mondial de 111 États membres.

dans les discours sur le développement, elle reste sous-représentée dans les stratégies de coopération au développement et les cadres de financement de l'Aide publique au développement (APD).

Aspirations communes, défis contextuels et priorités émergentes

En prévision de MONDIACULT 2025, l'UNESCO a organisé six consultations régionales entre novembre 2024 et février 2025, réunissant les États membres, la société civile, des artistes, des jeunes et d'autres parties prenantes pour un large dialogue sur l'évolution du rôle de la politique culturelle. Ces consultations ont permis de dresser un diagnostic et d'établir un programme d'action tourné vers l'avenir, révélant un consensus mondial fort et croissant sur le rôle central de la culture dans le développement durable. Des thèmes communs ont été soulevés dans toutes les régions, comme la nécessité d'une transformation numérique inclusive, l'égalité des genres, l'action climatique à travers la culture et l'augmentation des investissements dans l'économie créative. Pourtant, chaque région a mis en avant des priorités et des défis particuliers, façonnés par son contexte social, politique, économique et environnemental unique.

Les enseignements tirés de ces consultations ont permis d'éclairer l'analyse du Rapport mondial et d'enrichir la compréhension de la diversité des politiques culturelles à travers le monde. Ces dialogues ont mis en évidence des aspirations communes, des défis contextuels et des priorités émergentes qui ont été pris en compte dans les différents chapitres thématiques.

Dans toutes les régions, la culture est reconnue comme la pierre angulaire des sociétés inclusives et démocratiques. Une approche fondée sur les droits a été réaffirmée, les politiques culturelles se concentrant plus en plus sur la participation civique, l'égalité, l'engagement des jeunes et la liberté artistique. Cependant, la nature des défis et des priorités varie selon le contexte. Dans les régions dotées d'infrastructures culturelles plus établies, comme certaines parties de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord, les discussions sur les politiques ont porté sur l'adaptation des systèmes pour répondre aux nouveaux enjeux, allant de la gouvernance éthique de l'intelligence artificielle à la résilience climatique et à la lutte contre la désinformation. Les préoccupations relatives à la rémunération équitable des professionnels de la culture, à l'écart salarial entre les genres et aux cadres de gouvernance inclusifs ont également occupé une place importante.

En revanche, les régions confrontées à une instabilité géopolitique ou à des infrastructures inégales, comme l'Europe de l'Est, l'Afrique et certaines parties de l'Asie-Pacifique, ont souligné l'urgence de protéger les droits culturels et le patrimoine, notamment en période de crise ou de déplacement de populations. Même si le numérique élargit l'accès à la culture, des disparités importantes persistent en matière d'infrastructures, de financement et de littératie numérique, notamment pour les communautés rurales, les minorités et les peuples autochtones. Dans ces régions, l'accent est surtout mis sur l'amélioration de la préparation aux situations d'urgence, sur le soutien aux artistes déplacés et la promotion de la réconciliation et de la cohésion culturelles.

Les thèmes de la justice culturelle, de l'équité sociale, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des peuples autochtones et des communautés afrodescendantes ont été particulièrement présents en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les industries culturelles et créatives sont considérées comme une ressource essentielle pour réduire les inégalités et renforcer les écosystèmes locaux, même si des défis tels que l'informalité, le sous-financement et l'exclusion numérique persistent. De même, les États arabes et certaines parties de la région Asie-Pacifique ont souligné l'importance d'intégrer la culture à des stratégies de développement plus larges, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'adaptation au changement climatique et de la politique migratoire. La réforme législative, les investissements dans l'éducation culturelle et le renforcement des systèmes de données culturelles ont été identifiés comme essentiels pour construire des écosystèmes plus résilients et plus inclusifs.

De manière générale, la culture est de plus en plus reconnue comme un moteur de la transformation économique, notamment pour favoriser l'emploi des femmes et des jeunes, comme en témoignent les secteurs dynamiques de la musique, de la mode et du cinéma en Afrique. Toutefois, des contraintes telles que l'insuffisance des investissements publics, l'informalité et la faiblesse des infrastructures continuent d'entraver une croissance inclusive. Le risque existe également qu'un paradigme plus large de l'économie créative ne s'attaque pas aux obstacles systémiques à un développement culturel juste et équitable, et qu'il mette davantage l'accent sur la croissance économique que sur la valeur sociale et intrinsèque de la culture, compromettant ainsi sa pleine reconnaissance en tant que bien public mondial. Dans de nombreuses régions, les plateformes numériques élargissent l'accès à la culture et favorisent l'innovation créative, tout en soulevant des préoccupations relatives à la protection des données, à la gouvernance des plateformes et à l'accès équitable. Le potentiel des outils numériques et de l'intelligence artificielle pour la préservation du patrimoine et pour l'expression artistique ne cesse de croître, en particulier dans les zones vulnérables au changement climatique comme les petits États insulaires en développement (PEID).

Ces perspectives soulignent la nécessité générale de mettre en place des politiques culturelles à la fois adaptées au contexte et harmonisées à l'échelle mondiale. Dans toutes les régions, on observe une forte convergence autour de la demande d'une gouvernance inclusive, d'une mobilité accrue pour les artistes, de systèmes de données fiables et ventilées (y compris des données ventilées par genre), ainsi que d'une intégration intersectorielle plus forte de la culture dans des domaines de politiques tels que l'éducation, le développement économique, l'action climatique et la transformation numérique.

L'égalité des genres est un autre thème récurrent, de nombreux États membres faisant état d'efforts pour accroître la participation des femmes à la prise de décision dans le domaine culturel et lutter contre la discrimination fondée sur le genre dans les pratiques culturelles. Au cours des quatre dernières années, 88 % des États membres en moyenne ont signalé l'existence de politiques ou de mesures soutenant la participation des femmes à la vie culturelle, qui ne se limite pas à la consommation de produits culturels, mais inclut également la possibilité de créer, de produire et de façonner des récits et des expressions culturels. L'Afrique subsaharienne, l'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord se distinguent par un engagement particulièrement élevé, avec respectivement 83 % et 94 % des États ayant soumis un rapport indiquant avoir mis en œuvre des politiques spécifiques (rapports périodiques de la Convention de 2005).

Les femmes, qui représentent 38 % du nombre total de travailleurs des industries culturelles et créatives, constituent une voix puissante et un moteur de changement dans les écosystèmes culturels et créatifs. Cependant, les inégalités structurelles dans les industries culturelles et créatives persistent et les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes de responsabilité. Bien que 99 % des 114 États membres de l'UNESCO ayant soumis un rapport sur la Convention de 2005 déclarent disposer de ministères, d'agences gouvernementales et/ou d'organes parlementaires spécifiquement chargés de l'égalité des genres, seuls 67 % d'entre eux indiquent que ces institutions axées sur le genre concernent directement les travailleurs des industries culturelles et créatives, ce chiffre tombant à 55 % en Afrique subsaharienne. Ces lacunes soulignent la nécessité urgente d'intégrer systématiquement l'égalité des genres aux politiques culturelles et à leur mise en œuvre. Promouvoir le leadership des femmes et garantir leur participation sûre, inclusive et équitable à la vie culturelle est essentiel pour favoriser des écosystèmes culturels dynamiques, protéger les moyens de subsistance et permettre aux filles et aux femmes de contribuer pleinement aux secteurs culturels et créatifs.



Un avenir égalitaire : promouvoir l'égalité des genres dans le secteur culturel

Rossy de Palma

Artiste humaniste, Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO pour la diversité culturelle.

« Il n'est de plus grande agonie que de garder une histoire tue en soi », a écrit la poétesse et militante inspirante Maya Angelou. En effet, le récit de notre histoire a – jusqu'à présent – occulté la place réelle des femmes : des millions de femmes qui, pendant des siècles, ont fait des découvertes scientifiques, voyagé dans l'espace, écrit, peint ou tissé des œuvres magnifiques, et dirigé des communautés entières. Cette place a été effacée, rendue invisible, et nous devons à présent la reconquérir ensemble, en tant que société.

Loin d'être seulement une question de représentation historique, des millions de femmes dans le monde sont aujourd'hui toujours privées de liberté, d'égalité, de justice, d'éducation, d'accès aux soins de santé, d'indépendance et d'autonomie économique et intellectuelle. On leur refuse le droit de vivre dans la dignité. Ces privations s'étendent également au domaine culturel, où les femmes ont toujours été représentées comme des muses ou des figures passives, où nos contributions sont sous-estimées, où les postes de direction sont encore rares et où nous sommes encore moins bien rémunérées pour notre travail.

Ma mère était une artiste et une libre penseuse qui, comme tant d'autres, a été contrainte de se rabaisser, de se cacher et de tempérer son esprit et sa curiosité naturelle pour ne pas se démarquer et éviter d'attirer l'attention. Elle s'est pliée à la censure d'une société et d'une époque qui non seulement étouffaient le développement intellectuel des femmes en les confinant à la sphère domestique, mais leur implantaient également le germe de l'autocensure. Malgré l'héritage de liberté, qui a façonné ma personnalité, j'ai moi aussi dû me rebeller et me libérer de cet héritage limitant. Dans mon cas, je n'avais d'autre choix que de renverser la perspective et de remettre en question le discours dominant, un acte d'audace qui m'a protégée du regard des autres, si souvent stigmatisant et homogénéisant, et qui m'a permis de résister à la pression de me conformer à des comportements prescrits ou à une pensée unidimensionnelle. Au cours de ce processus, la culture et l'art sont devenus mes plus grands alliés, sources de guérison et de résilience. En effet, les femmes ont toujours su surmonter les épreuves et les transformer en révélations artistiques inattendues.

En tant que femmes, nous sommes toutes des artistes, des artisanes, des gardiennes de la mémoire et du patrimoine vivant, des alchimistes, des maîtresses de la survie et des héroïnes de notre propre vie. Dans *Une chambre à soi*, Virginia Woolf évoque les femmes qui passent de la contemplation depuis la fenêtre à l'observation de leur reflet dans le miroir, puis à la conversation avec elles-mêmes et entre elles. Les mouvements fluides et puissants de Martha Graham nous ont incitées à reconnaître et à explorer l'énergie et la force vitale qui sont en nous, à les exprimer non pas par le jugement ou la comparaison, mais par la célébration. Cette même énergie imprègne nos récits. Car, les récits ont leur importance. Ils peuvent servir à déposséder et à diffamer, mais aussi à restaurer, à autonomiser, à humaniser et à transformer.

En évoquant ces artistes audacieuses, je souhaite souligner l'urgence de briser les stéréotypes, de soutenir la créativité des femmes, de favoriser leur leadership et de leur garantir une place dans tous les secteurs et à tous les niveaux des arts, y compris le droit à la sécurité. Il est important de reconnaître les femmes non seulement comme des créatrices, mais aussi comme des porteuses de culture, des leaders, des entrepreneures, des enseignantes et des expertes, et de veiller à ce que leur travail soit valorisé et rémunéré équitablement. Ce n'est qu'en parvenant à une véritable égalité des genres dans la sphère culturelle et au-delà que la culture pourra s'épanouir dans toute sa richesse, avec toutes ses voix, toutes ses couleurs et toutes ses textures.

Les femmes sont plus conscientes que jamais. Ce chemin vers nous-mêmes, vers la découverte et la connaissance de soi, a été tracé, pas à pas, par les femmes qui nous ont précédées et qui ont tant sacrifié ; il n'y a pas de retour en arrière possible.

Faisant écho à la vision de la Déclaration de MONDIACULT 2022, ces réflexions ont largement inspiré le Rapport mondial, qui souligne l'importance d'approches fondées sur des données probantes et axées sur le partenariat en matière de politiques et de gouvernance culturelles, du niveau mondial au niveau local, ainsi que la nécessité pour la politique culturelle d'interagir avec d'autres domaines de politiques et d'autres priorités mondiales.⁴

Une approche multilatérale de la culture en tant qu'objectif à part entière

Une coopération multilatérale efficace entre les ministères et les départements permet à la culture de s'épanouir en tant que vecteur d'un impact profond et transformateur. À l'inverse, si l'approche multilatérale n'est pas soutenue par des données probantes solides, par une bonne gouvernance et des partenariats de qualité, la culture peut perdre de son importance dans les agendas et être absente des programmes et actions stratégiques. C'est particulièrement le cas en matière de financement de la culture : sans une approche multilatérale et fondée sur des données probantes, il est difficile d'élaborer des modèles de financement clairs et convaincants pour la culture. Cela a pour conséquence d'affecter le statut de l'artiste, de créer des lacunes dans le soutien, y compris financier, et de porter atteinte à la diversité des expressions culturelles. Cela peut également signifier que le patrimoine culturel n'est pas suffisamment protégé, préservé et réinventé, et que l'on manque des opportunités pour développer une économie créative plus diversifiée et plus inclusive.

C'est cette réalité fragile de la culture que le présent rapport met en évidence. Il appelle à une intégration plus forte et plus efficace des politiques culturelles dans les programmes de développement mondiaux, régionaux, nationaux et locaux, afin de parvenir à un financement culturel innovant et à grande échelle. Les chapitres reconnaissent également que pour que la culture conserve son rôle stratégique et que son potentiel en matière de développement durable soit pleinement exploité, elle doit être pleinement reconnue comme un objectif de développement à part entière.

Un tel objectif servirait de catalyseur pour une action coordonnée aux niveaux national et international. Il permettrait d'intégrer de manière significative les dimensions culturelles dans des secteurs essentiels, comme l'éducation, l'environnement et l'économie, en favorisant une meilleure coordination entre les ministères et un engagement durable en matière de politiques. Il renforcerait également la coopération et le dialogue intergouvernementaux, ouvrant la voie à des stratégies et à des investissements communs. Il est important de noter qu'un tel objectif favoriserait l'intégration systématique de la culture dans des domaines de politiques plus larges, tels que la réduction des risques de catastrophe, le développement urbain, la consolidation de la paix et l'adaptation au changement climatique, où le potentiel transformateur de la culture est sous-estimé, mais reste pourtant urgent.

Loin d'isoler la culture, un objectif à part entière mettrait en évidence son importance transversale, en fournissant des objectifs et des indicateurs communs qui renforceraient la collaboration intersectorielle et amplifieraient les contributions de la culture à d'autres priorités de développement. Il ne s'agit pas d'une simple reproduction, mais d'une étape stratégique vers la cohérence, la visibilité et l'inclusion.

Un objectif culture n'est pas une aspiration symbolique, mais un cadre d'action concret pour construire un avenir durable et inclusif.

⁴ Le travail de l'UNESCO est guidé par deux priorités mondiales globales (l'Afrique et l'égalité des genres) qui sont systématiquement intégrées à tous les programmes et initiatives, y compris aux politiques culturelles. L'Organisation accorde également une attention particulière aux groupes prioritaires, notamment aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux jeunes, en veillant à ce que leurs besoins, leurs perspectives et leurs systèmes de savoirs spécifiques soient pris en compte. Ces priorités reflètent l'engagement de l'UNESCO en faveur d'un développement inclusif et équitable, de la promotion de la diversité culturelle et de la garantie que personne ne soit laissé pour compte lors de la mise en œuvre du Programme 2030 et au-delà.

Comblant les lacunes en matière de données : constituer une base factuelle équitable

Cette première édition du Rapport mondial offre un aperçu complet des politiques culturelles menées au cours des cinq dernières années, structuré autour des six domaines prioritaires identifiés par les États membres dans la Déclaration de MONDIACULT 2022.

En évaluant les progrès accomplis, les défis actuels et les nouvelles tendances dans le domaine culturel, le rapport constitue une référence essentielle pour orienter la mise en œuvre des politiques culturelles dans toutes les régions. Il teste également la viabilité des indicateurs de performance du nouveau Cadre de résultats du Rapport mondial, contribuant ainsi à une évaluation plus systématique de l'impact du secteur culturel aux niveaux mondial, national et local.

Ce Cadre innovant couvre 6 domaines d'impact, 12 résultats, 19 produits et une centaine d'indicateurs, dont 28 sur l'égalité des genres. Il fournit un point de référence commun pour suivre l'évolution des politiques culturelles de manière globale et cohérente. Les données recueillies à partir des rapports périodiques soumis dans le cadre des instruments normatifs et des programmes de l'UNESCO dans le domaine de la culture ont été consolidées, nettoyées et analysées conformément au Cadre de résultats du rapport, afin de mettre en correspondance les questions pertinentes avec des indicateurs spécifiques, comme détaillé dans la section sur la méthodologie. Aligné sur le Cadre révisé de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (2025), cet outil est conçu pour être itératif et adaptable.

Il est essentiel de reconnaître que les lacunes en matière de statistiques culturelles, notamment en ce qui concerne la disponibilité des données, la couverture géographique, la cohérence temporelle et l'absence de données ventilées par sexe cohérentes et comparables reliant l'égalité des genres aux résultats des politiques culturelles, peuvent fausser les tendances régionales et nationales. Cela souligne l'importance de renforcer les systèmes de données culturelles pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et établir des références internationales. Tout en reconnaissant pleinement ces limites, le Cadre de résultats du Rapport mondial de l'UNESCO fournit une structure évolutive qui peut s'adapter à mesure que son utilisation se poursuit, que les parties prenantes font part de leurs observations et que des investissements sont réalisés en fonction des capacités statistiques nationales.

Pour cette première édition, les rapports de 196 pays et 116 villes⁵ ont été analysés, la composition régionale variant selon les instruments normatifs et les programmes. Les taux de ratification et de soumission varient également de manière significative selon les instruments normatifs et les programmes, ce qui se traduit par une représentation inégale des sous-domaines culturels. Des efforts ont été déployés pour combler les lacunes en matière de données en recourant à d'autres sources, telles que les agences de l'ONU, les organisations internationales, les ONG et les OING, les organisations internationales de la société civile et les acteurs du secteur culturel, ainsi que le secteur privé. Bien que la diversification des sources ne puisse pas entièrement compenser les lacunes en matière de données entre les régions, cette approche constitue néanmoins une avancée significative.

En fondant le Rapport mondial sur les contributions nationales et municipales, l'UNESCO cherche non seulement à honorer les efforts de ses États membres, mais aussi à transformer l'établissement de rapports en un outil dynamique d'apprentissage, d'échange et d'innovation en matière de politiques. Le Rapport mondial a le potentiel de catalyser un changement systématique : numériser et consolider les données, assurer la cohérence des actions culturelles de l'UNESCO et répondre aux demandes de longue date des États membres visant à rationaliser les processus d'établissement de rapports et à renforcer leur pertinence pour l'élaboration des politiques nationales.

⁵ Le nombre de pays comprend les États membres, les membres associés et les États parties. Pour consulter la liste complète des pays et des villes dont les rapports ont été analysés dans le cadre le Rapport mondial 2025 sur les politiques culturelles, veuillez vous reporter à la partie des annexes intitulée « Villes et pays inclus dans l'analyse ».

Il vise également à éclairer et à enrichir les délibérations de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable (MONDIACULT 2025) qui se tiendra à Barcelone, en Espagne. Un dialogue sans données risque de rester symbolique; des données sans dialogue restent inertes. Le rapport offre les deux : une base empirique solide pour le dialogue intergouvernemental et un point de référence commun pour aligner les actions nationales et internationales. Il plaide également en faveur d'un engagement plus coordonné en matière de développement des données et de politiques culturelles fondées sur des données probantes, afin de soutenir la culture comme objectif à part entière.

Aperçu du Rapport mondial sur les politiques culturelles

L'édition 2025 du Rapport mondial de l'UNESCO a été guidée par un conseil consultatif, qui a apporté une contribution stratégique aux thèmes clés, aux conclusions et aux recommandations. Son comité de rédaction, composé des rédacteurs en chef, des auteurs, des Chaires UNESCO et du Coordinateur du Rapport mondial de l'UNESCO, a été constitué dans le cadre d'un processus inclusif et participatif, mettant fortement l'accent sur la diversité des perspectives culturelles et l'expertise thématique. Un processus rigoureux d'examen par les pairs, auquel ont participé des experts de renom, des Chaires UNESCO et le conseil consultatif, a été mis en place afin de recueillir un large éventail de points de vue pour valider la qualité, la cohérence et l'orientation stratégique du rapport.

Chaque chapitre est consacré à un thème de développement spécifique et permet d'analyser la manière dont les politiques et mesures culturelles ont contribué à la promotion des droits culturels individuels et collectifs, à un accès plus inclusif à la culture et à la participation à la vie culturelle, à de plus grandes synergies entre la culture et l'éducation, à une meilleure protection de la culture dans les situations d'urgence, au soutien à l'économie créative, à la transformation numérique du secteur culturel et au rôle de la culture dans la lutte contre le changement climatique.

Il est important de noter que le rapport examine également ce qui fait défaut : les obstacles structurels et systémiques au développement fondé sur la culture, notamment dans une perspective de genre. Cette analyse s'inscrit dans un contexte complexe et en pleine évolution, marqué par la poursuite de la reprise après la pandémie de COVID-19, par l'instabilité économique et sociale croissante, par l'escalade des conflits et par l'intensification de la crise climatique. Elle tient également compte du potentiel disruptif des technologies émergentes, en particulier de l'intelligence artificielle, qui transforme de manière imprévisible l'ensemble de la chaîne de valeur culturelle.

Parallèlement, le rapport salue la renaissance créative qui émerge dans les pays du Sud, notamment dans les zones urbaines en pleine expansion, où les jeunes, dans toute leur diversité, sont à l'origine de nouvelles formes d'expression culturelle et d'innovation. Cependant, cette période dynamique coïncide également avec une instabilité et une volatilité politiques croissantes, ainsi qu'avec une baisse de la confiance du public envers les institutions traditionnelles. Le rapport intervient également dans un contexte de crise mondiale aiguë, marquée par de multiples conflits, par l'urgence climatique et par des atteintes généralisées à la liberté, à la démocratie et à l'inclusion. La culture est en danger et est menacée.

Dans ce contexte, le Rapport mondial présente une réflexion opportune sur l'évolution du rôle, de l'impact et de l'avenir de la culture. Il souligne l'urgence d'ancrer plus fermement la culture dans les programmes de développement mondiaux, notamment en adoptant un objectif dédié à la culture dans le cadre de l'après 2030. Collectivement, les chapitres offrent une perspective cohérente et tournée vers l'avenir pour guider des politiques culturelles inclusives, efficaces et résilientes à travers le monde.

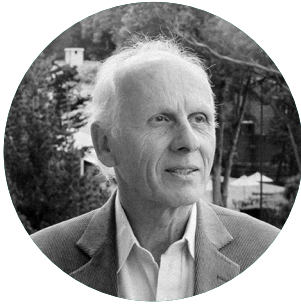
Reconnaissance du référencement des données

La majeure partie des données utilisées et citées dans ce premier Rapport mondial est issue de l'analyse des rapports soumis par les acteurs nationaux et locaux à l'UNESCO, en lien avec tous leurs instruments statutaires et initiatives majeures dans le domaine de la culture. Cela comprend cinq Conventions, trois Recommandations, les Indicateurs Culture|2030, le Réseau des villes créatives et les Enquêtes sur le suivi de la Déclaration de MONDIACULT 2022 (voir la Méthodologie pour plus de détails). Afin de faciliter la lecture, lorsque des sources de l'UNESCO sont utilisées, les références dans le texte ainsi que les sources des tableaux et figures de ce Rapport se contentent de mentionner la source UNESCO qui a été analysée (par exemple, Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel). Il convient toutefois de noter que cet important volume de données et d'informations de l'UNESCO (composé de bien plus de 1200 rapports individuels) a été entièrement traité, consolidé, nettoyé, analysé et visualisé par le partenaire de recherche et de données, BOP Consulting.





César Augusto Guadalupe Mendizábal
Professeur de sciences sociales
Universidad del Pacífico, Pérou



Jamil Salmi
Expert mondial en enseignement supérieur

Chapitre 1

Promouvoir une participation inclusive et équitable à la vie culturelle

Voix créatives

Daiara Tukano



Artiste visuelle, activiste et éducatrice.

« Tout comme la planète sème les cultures, les cultures cultivent la planète, nourrissant des systèmes de pensée et de monde dans lesquels les échanges et les interactions sont nécessaires pour maintenir ou transformer les systèmes de vie. »



*A©*VOLUMEN*DO*TO©*A*MATERIA*V

Chiffres clés

- Les approches de la gestion du patrimoine tenant compte de la dimension de genre affichent des progrès variables. Les données indiquent que 82 % des États membres ayant soumis des rapports déclarent avoir mis en place des politiques positives favorisant la participation des femmes aux activités culturelles (rapports périodiques sur la Convention de 2005).
- Les différentes régions adoptent des approches variées pour protéger les droits coutumiers des communautés sur les écosystèmes terrestres, marins et forestiers. Les données communiquées par les États membres montrent que 95 % des pays d'Afrique subsaharienne ont mis en œuvre des politiques de protection de ces droits, contre 74 % en Europe et en Amérique du Nord (rapports périodiques sur la Convention de 2003).
- Seulement 61 % des États parties déclarants à la Convention de 2005 ont déclaré disposer d'organismes indépendants chargés de recevoir les plaintes ou de surveiller les violations de la liberté artistique et les restrictions à celle-ci, ce qui révèle un écart important entre les cadres juridiques et la pratique réelle (rapports périodiques sur la Convention de 2005).
- Par ailleurs, 95 % des États membres ayant soumis un rapport indiquent la mise en œuvre de programmes d'éducation au patrimoine destinés à améliorer la compréhension de l'héritage par les jeunes, à promouvoir la diversité et à favoriser le dialogue interculturel, que ce soit dans le cadre de programmes formels ou de manière ponctuelle (rapports périodiques sur la Convention de 1972).
- 91 % des pays du Nord indiquent disposer de cadres réglementaires relatifs au salaire minimum applicables aux artistes, contre seulement 59 % des pays du Sud ayant soumis un rapport (rapports périodiques sur la Recommandation de 1980).

Enseignements clés

01. Malgré leur reconnaissance officielle, les droits culturels souffrent toujours d'un grave manque de protection et de promotion efficaces. Cette situation représente un défi majeur pour la culture à l'échelle mondiale, les droits culturels étant menacés et le statut des artistes étant précaire dans de nombreux pays. Les artistes continuent de se heurter à des obstacles dans la reconnaissance et la réalisation de leurs droits économiques et sociaux, que ce soit en raison de l'absence d'un statut formel ou parce que le cadre juridique n'est pas appliqué. Même si un nombre croissant de pays ont renforcé leur engagement en faveur de la liberté artistique, de nombreuses restrictions existent à travers le monde, notamment des normes sociales discriminatoires, la censure, des poursuites judiciaires, des actes de violence et, dans les cas les plus graves, des meurtres d'artistes.
02. Depuis la dernière enquête mondiale en 2019, la tendance mondiale au renforcement du statut juridique des artistes et autres professionnels de la culture s'est poursuivie. Cependant, si les droits culturels sont de plus en plus reconnus et définis dans la gouvernance mondiale des droits humains, les mécanismes d'établissement de rapports existants, liés à des conventions particulières de l'ONU, ne suffisent pas à mesurer les progrès accomplis et à obliger les États membres de l'UNESCO à rendre compte de leurs actions en matière de protection et de promotion des droits culturels. Des efforts spécifiques et systématiques de production de données sont nécessaires au niveau international pour suivre correctement les progrès accomplis.
03. Les cadres de protection des langues témoignent des progrès accomplis dans la reconnaissance de la diversité culturelle, en particulier pour les langues minoritaires et autochtones. Cependant, l'efficacité de leur mise en œuvre varie considérablement, ce qui souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de soutien.
04. Les femmes se heurtent à des obstacles spécifiques en matière de participation culturelle, notamment dans l'exercice de leurs droits culturels et des droits socioéconomiques qui y sont associés. Les inégalités persistantes entre les genres limitent leurs possibilités de créer, de diriger et d'influencer la prise de décision dans les industries culturelles et créatives, alors que leur contribution à la vie culturelle est essentielle. Parallèlement, les groupes sous-représentés, notamment les peuples autochtones, les minorités culturelles et les personnes en situation de handicap, se heurtent à des obstacles systémiques qui limitent leur capacité à accéder à la vie culturelle, à y participer et à y contribuer. Pour les personnes en situation de handicap, en particulier, les obstacles physiques, communicationnels et comportementaux entravent souvent l'expression culturelle et l'accès aux opportunités dans les industries culturelles et créatives, comme le soulignent les rapports de l'UNESCO. Les États membres qui intègrent des évaluations de l'impact sur le genre, les minorités et le handicap dans leurs politiques culturelles et qui mettent en place des sources de financement spécifiques constituent des modèles précieux pour faire progresser l'équité, l'accessibilité et l'inclusion dans le secteur culturel.
05. Les plateformes numériques sont des outils essentiels pour élargir l'accès à la culture et la participation culturelle, mais leur efficacité est limitée par des obstacles juridiques, éthiques, technologiques et socioéconomiques persistants. Ces plateformes numériques peuvent être utilisées à des fins de trafic illicite, de fraude, de violation de la propriété intellectuelle, de harcèlement, de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, etc. De plus, si l'intelligence artificielle fait peser des risques économiques importants sur les artistes en réduisant leurs revenus, en affaiblissant la protection du droit d'auteur et en augmentant la précarité de l'emploi, elle peut également contribuer à faciliter et à améliorer les pratiques culturelles, par exemple pour la protection et la restauration du patrimoine culturel, le suivi des redevances et la cartographie du secteur.

La culture joue un rôle fondamental dans la promotion de la confiance, de la tolérance et du respect mutuel au sein des sociétés et entre elles. La garantie des droits culturels est essentielle pour préserver et promouvoir la diversité des expressions culturelles qui enrichissent les communautés à travers le monde. Au cœur de ce débat se trouve le statut des artistes et des travailleurs culturels, qui sont des moteurs essentiels de la créativité et de la vitalité culturelle. Pourtant, nombre d'entre eux continuent de se heurter à des obstacles à la liberté artistique, associés à des défis socioéconomiques interdépendants qui limitent leur capacité à créer, à partager leur travail et à assurer des moyens de subsistance durables. Il est essentiel de relever ces défis pour garantir à tous la possibilité de participer pleinement à la vie culturelle et de contribuer à l'édification de sociétés inclusives et résilientes.

Résumé

La culture en tant que droit humain

Le présent Rapport mondial aborde les dimensions interdépendantes dans lesquelles s'inscrivent les droits culturels. D'abord, l'accès à la vie culturelle et au patrimoine, ainsi que la possibilité d'en profiter, c'est-à-dire la liberté pour les individus de jouir de leur propre patrimoine culturel et de celui d'autres personnes et communautés. Deuxièmement, la participation aux activités culturelles, c'est-à-dire la capacité de prendre activement part à des pratiques culturelles, de critiquer des traditions et de choisir librement ses appartenances culturelles. Et troisièmement, la contribution artistique, qui incarne le droit de créer et d'influencer les pratiques, les normes et le patrimoine culturels, ainsi que la protection des intérêts moraux et matériels résultant de ces créations.

Le genre est un élément fondamental au cœur de ces trois dimensions. Comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale, le genre, la culture et les droits s'entrecroisent de manière complexe et subtile, et cette intersection entraîne souvent de multiples formes de discrimination à l'égard des femmes. La réalité des identités individuelles « multiples et complexes » rend les femmes particulièrement vulnérables à des formes d'exclusion qui se recoupent. Il est essentiel de souligner à cet égard que la culture ne doit pas être utilisée pour légitimer la violence, l'inégalité et la discrimination fondées sur le genre, en particulier lorsque des traditions spécifiques, telles que les mutilations génitales féminines, sont contraires aux droits humains universels.

Droit d'accès et de participation à la vie culturelle

Dans le cadre des mécanismes de suivi mis en place pour les conventions et recommandations de l'UNESCO relatives à la culture, les États membres signalent cinq domaines principaux de progrès en matière de droits culturels : les politiques nationales et les cadres normatifs, l'amélioration de l'accès à la culture, la reconnaissance de la diversité culturelle, la protection des droits des artistes, et le traitement de la question de la restitution des biens culturels. L'analyse du chapitre 1 révèle à la fois des progrès réalisés dans les cadres de mise en œuvre et des disparités persistantes en matière de participation culturelle entre les régions et les groupes démographiques. Des données récentes montrent que ces avancées comprennent des progrès notables dans la prise en compte de la diversité des genres, des sexualités et des identités dans les politiques culturelles, ainsi que des efforts accrus pour lutter contre le commerce illégal de biens culturels. Le Pacte pour l'avenir renforce ces progrès en faisant en sorte que les États veillent à ce que les politiques et stratégies culturelles contribuent à un développement plus efficace, plus inclusif, plus équitable et plus durable grâce à leur intégration dans les cadres économiques, sociaux et environnementaux. Cependant, des défis subsistent pour la mise en œuvre complète et la protection des droits culturels de tous les citoyens, notamment pour garantir un accès et une participation équitables dans différents contextes socioéconomiques.

Accès et participation au patrimoine

Un aspect fondamental des droits culturels est l'accès au patrimoine et la participation à celui-ci, qu'il soit matériel, immatériel ou naturel. Cela souligne l'importance de permettre aux individus et aux communautés de s'impliquer dans leur propre patrimoine culturel, ainsi que dans celui d'autres communautés, tant comme forme d'identité que comme moyen de promouvoir la diversité culturelle. Dans ce contexte, les États membres ont fait état de progrès importants dans la mise en place de cadres de sauvegarde du patrimoine culturel grâce à des protections juridiques complètes et à la création d'institutions spécialisées. Ces progrès sont particulièrement évidents dans l'intégration des considérations patrimoniales dans des cadres de politiques plus larges : de nombreux ministères, de l'éducation à l'environnement, intègrent de plus en plus la protection du patrimoine dans leurs mandats.

Les approches de la gestion du patrimoine tenant compte de la dimension de genre affichent des progrès variables. Les données indiquent que 82 % des États membres ayant soumis des rapports déclarent avoir mis en place des politiques positives favorisant la participation des femmes aux activités culturelles (rapports périodiques sur la Convention de 2005). Parmi d'autres progrès récents, on peut citer l'intégration de la diversité des genres, des sexualités et des identités dans les politiques culturelles. Toutefois, la Rapporteuse spéciale constate que des écarts persistent dans la mise en œuvre entre les cadres de politiques et les résultats pratiques, affectant particulièrement les communautés marginalisées. Les rapports nationaux montrent qu'il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les parties prenantes et de renforcer les capacités institutionnelles pour combler ces lacunes.

Retour et restitution

Le retour et la restitution des biens culturels constituent une dimension essentielle des droits culturels, car ils permettent de réparer les injustices historiques issues de la colonisation et d'affirmer l'identité collective. Les biens et objets culturels ont une importance qui va bien au-delà de leur simple valeur matérielle : ils sont des « éléments de l'identité individuelle et collective » qui relient les communautés à leur passé, à leur présent et à leur avenir.⁶ Le principe

de l'autodétermination culturelle fournit un cadre essentiel pour comprendre la restitution du patrimoine culturel en tant que question relevant des droits humains. Elle soutient les revendications visant à rétablir l'accès fondamental des peuples à leur patrimoine culturel en tant qu'« acte de justice historique » contribuant à remédier aux inégalités créées pendant la colonisation.⁷ Les Nations Unies ont donc reconnu ce lien dans diverses résolutions, établissant des obligations particulières pour les pays ayant acquis des biens culturels de grande valeur par l'occupation coloniale.

Si les États membres ont accompli des progrès significatifs dans l'élaboration de cadres juridiques et institutionnels pour le retour et la restitution des biens culturels, la plupart d'entre eux ayant mis en place des mécanismes de coordination à plusieurs niveaux, l'efficacité de la mise en œuvre reste toutefois limitée par plusieurs facteurs. Il s'agit notamment des incompatibilités judiciaires et des capacités de suivi limitées, ainsi que des défis mis en évidence lors du Dialogue africain sur le retour et la restitution des biens culturels en janvier 2025,⁸ à savoir le manque de données et de transparence quant au lieu de conservation des artefacts et l'insuffisance des fonds alloués à la recherche sur la provenance. Ces questions soulignent collectivement la nécessité de renforcer la coopération internationale et les programmes de formation spécialisés pour combler l'écart entre les politiques et les résultats concrets.

Protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles contemporaines

Le Rapport mondial de l'UNESCO appelle à l'adoption de politiques favorisant une participation culturelle diversifiée et inclusive. Tandis que la protection et la restitution du patrimoine traitent des dimensions historiques des droits culturels, la sauvegarde et la promotion des expressions culturelles contemporaines sont liées à la nature dynamique et évolutive de la participation culturelle. Les expressions culturelles contemporaines remettent souvent délibérément en question ou rompent avec les traditions, les règles et les conventions établies, incarnant à la fois la continuité avec le patrimoine, mais aussi des ruptures intentionnelles qui élargissent les frontières de la pratique culturelle. Cette tension entre tradition et innovation souligne l'importance de protéger la liberté d'expression en tant que droit culturel fondamental. Le Pacte pour l'avenir reconnaît ce dynamisme et souligne le rôle de la culture en tant que catalyseur du développement durable et de la transformation sociale.



Province des Hautes Terres méridionales,
Papouasie-Nouvelle-Guinée

Les voix de la culture : la langue comme un droit

La langue, élément central de la culture, est à la fois un moyen d'expression culturelle et une clé de l'héritage culturel. La Rapporteuse spéciale a souligné que l'égalité réelle exige des États qu'ils protègent la diversité des cadres linguistiques, en particulier pour les communautés minoritaires et les communautés autochtones. Cette protection recouvre largement les mécanismes plus larges d'expression culturelle, car les droits linguistiques sont fondamentaux pour la participation culturelle et la construction de l'identité. La langue est également un élément clé de la formation des identités collectives et a été au centre de diverses tensions et controverses sociales, soulignant ainsi l'importance cruciale de promouvoir le multilinguisme et le respect mutuel entre les différentes communautés linguistiques.

⁶ <https://opiniojuris.org/2023/05/12/restitution-of-cultural-property-and-human-rights/>

⁷ <https://www.qil-qdi.org/legal-aspects-concerning-the-restitution-of-cultural-property-removed-during-colonial-occupation/>

⁸ <https://www.unesco.org/fr/articles/nouvelles-formes-daccords-et-de-cooperation-en-matiere-de-retour-et-de-restitution-de-biens>

Statut de l'artiste : reconnaître les piliers de la vie culturelle

Le statut de l'artiste est un aspect essentiel pour permettre à la culture de jouer son rôle de fondement du développement durable. Selon la Recommandation de l'UNESCO de 1980 relative à la condition de l'artiste, « on entend par "artiste" toute personne qui crée ou qui participe par son interprétation à la création ou à la recreation d'œuvres d'art, qui considère sa création artistique comme un élément essentiel de sa vie, qui ainsi contribue au développement de l'art et de la culture, et qui est reconnue ou cherche à être reconnue en tant qu'artiste, qu'elle soit liée ou non par une relation de travail ou d'association quelconque. »⁹

La mise en place d'un statut juridique officiel est essentielle pour garantir la pleine reconnaissance et la valorisation équitable des contributions des artistes et des autres professionnels de la culture. Cette reconnaissance leur permet de créer, de produire, de diffuser leur travail et d'en jouir, dans le plein respect et la protection totale de leurs droits économiques et sociaux. De nombreux pays ont adopté une protection légale, tandis que des organisations de gestion collective jouent un rôle important en aidant les artistes à faire respecter leurs droits et à accorder des licences sur ceux-ci. De nombreux pays ont adopté une protection légale, et des organisations de gestion collective (OGC) jouent un rôle important en aidant les artistes à faire respecter leurs droits et à accorder des licences sur ceux-ci. Selon le rapport de l'UNESCO « Encourager la créativité », environ 60 % des États membres ont mis en place des lois fixant un salaire minimum pour les travailleurs et qui s'appliquent également aux artistes. Dans les pays en développement, où le secteur informel reste important, la mise en place de systèmes de rémunération équitables constitue un défi. Cependant, des exemples encourageants montrent qu'il est possible d'élaborer des solutions pratiques pour combler ces lacunes et renforcer le statut et les conditions de travail des artistes.

Différents groupes d'artistes sont confrontés à des obstacles supplémentaires. Par exemple, les artistes en situation de handicap sont confrontés à de multiples défis et ont besoin d'un soutien ciblé pour garantir leur pleine participation aux industries culturelles et créatives. Les artistes et les professionnels de la culture appartenant à des minorités ethniques peuvent être confrontés à des obstacles linguistiques, culturels et sociaux qui les empêchent d'accéder aux opportunités et de faire valoir leurs droits. Les femmes et les artistes issus des communautés LGBTQ+ sont confrontés à de multiples obstacles structurels et sociaux qui les empêchent de participer pleinement et sur un pied d'égalité.

Dans l'économie numérique et basée sur des plateformes, les artistes sont confrontés à des pratiques difficiles qui se traduisent par des rémunérations faibles. Par exemple, les musiciens gagnent très peu par « stream » sur les plateformes qui diffusent leurs œuvres.¹⁰ L'accès à un soutien financier est essentiel pour de nombreux artistes, en particulier au début de leur carrière. De plus, les initiatives qui soutiennent l'entrepreneuriat dans les industries culturelles et créatives contribuent à renforcer les droits économiques des artistes dans leur ensemble. Ces mesures favorisent un environnement propice aux entreprises créatives, créant ainsi des emplois et soutenant les initiatives innovantes.

Propriété intellectuelle : transformer la créativité en opportunité

La gestion efficace de la propriété intellectuelle est essentielle pour permettre aux artistes et aux travailleurs culturels de développer leur pratique et de vivre de leur travail. La communauté internationale a mis en place un cadre juridique complet pour protéger les droits de propriété intellectuelle des artistes afin de promouvoir un paysage culturel dynamique et diversifié. De nombreux pays ont adopté des législations et des politiques visant à compléter ces accords mondiaux.

⁹ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000382658_fre

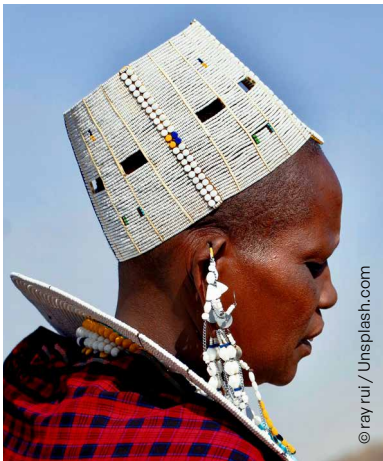
¹⁰ <https://www.theguardian.com/music/2025/feb/19/spotify-discovery-mode-payola-playlist>

En protégeant les droits de propriété intellectuelle (DPI), les États membres garantissent que les œuvres créatives des artistes sont protégées contre toute utilisation, reproduction ou exploitation non autorisée. Cela vaut également pour l'importance des protections spécifiques de la propriété intellectuelle et des systèmes d'étiquetage pour le patrimoine immatériel.

Renforcer les flux culturels transfrontaliers

Des approches spécifiques sont nécessaires pour favoriser une mobilité culturelle et des échanges culturels équitables. Le développement professionnel et la mobilité sont essentiels pour les artistes, car ils favorisent la créativité, les opportunités de carrière et la viabilité financière. Les plateformes numériques offrent de nouvelles possibilités de participation à distance : expositions et concerts virtuels, cours en ligne, programmes de mentorat, collaborations virtuelles, etc.

L'UNESCO a déployé des efforts pour renforcer le soutien à la mobilité des artistes dans les pays du Sud. L'article 16 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles encourage les pays du Nord à accorder un traitement préférentiel aux artistes basés dans les pays en développement.¹¹ Toutefois, malgré ces recommandations, les données sur la mobilité professionnelle révèlent de fortes disparités entre le Nord et le Sud. Les politiques restrictives en matière de visas constituent un obstacle supplémentaire pour les artistes des pays les plus pauvres, car elles affectent directement leur capacité à participer aux échanges culturels internationaux et aux efforts de préservation du patrimoine.



Élaboration de politiques et de gouvernance culturelles participatives

Le Rapport mondial de l'UNESCO permet de s'interroger sur les nouveaux modèles de gouvernance culturelle, plus inclusifs, interministériels, pan-institutionnels et participatifs. La gouvernance participative dans l'élaboration des politiques culturelles représente une dimension fondamentale des droits culturels, incarnant à la fois le droit de participer à la vie culturelle et d'y contribuer, et reflétant les normes internationales en matière de prise de décision inclusive dans le domaine culturel. Les rapports nationaux soulignent le fait que les politiques culturelles sont plus efficaces lorsqu'elles émanent des besoins et des aspirations des communautés et y répondent, tout en garantissant la protection et la promotion des droits culturels pour tous.

Les mécanismes institutionnels tenant compte de la dimension de genre présentent des niveaux de développement et d'efficacité variables selon les régions. Ils visent notamment à garantir une représentation cohérente dans les processus décisionnels, à éliminer les obstacles structurels à la participation et à mettre en place des systèmes de suivi efficaces. Les rapports nationaux soulignent le fait que les lacunes dans la mise en œuvre affectent non seulement les femmes, mais aussi la capacité des communautés marginalisées à participer aux processus institutionnels. Les normes culturelles peuvent elles-mêmes entraver cette participation, car par exemple les communautés autochtones peuvent s'attendre à une communication directe entre leurs chefs ou leurs anciens et le chef ou les dirigeants du gouvernement national, plutôt qu'avec des fonctionnaires délégués.

¹¹ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392217.pdf.multi>

Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation culturels sont essentiels à l'efficacité des politiques et des actions. Le suivi des droits culturels englobe plusieurs approches complémentaires aux niveaux mondial, régional et national. On peut citer notamment les mécanismes d'établissement de rapports périodiques de l'UNESCO, les enquêtes du Rapporteur spécial des Nations Unies, les cadres régionaux relatifs aux droits humains, les rapports parallèles de la société civile, les initiatives de recherche universitaire et les observatoires culturels nationaux. Si chacun de ces mécanismes joue un rôle précieux, le système d'établissement de rapports périodiques de l'UNESCO est le cadre mondial le plus complet et le plus systématique pour suivre la mise en œuvre des droits culturels dans divers contextes. Il fournit une structure normalisée pour l'analyse comparative et offre aux États membres une plateforme pour documenter les progrès et les défis.

Le suivi et l'évaluation efficaces de la mise en œuvre des droits culturels constituent un défi majeur dans le cadre mondial actuel. Si l'analyse présentée dans ce rapport s'appuie sur des données précieuses issues des rapports périodiques des États membres et des consultations mondiales de l'UNESCO, plusieurs limites importantes doivent être prises en compte pour permettre une évaluation complète de la situation des droits culturels dans le monde.

En définitive, le renforcement des cadres de suivi et d'évaluation ne constitue pas un simple exercice technique, mais une condition préalable fondamentale à la protection effective des droits culturels. Seules des données solides, comparables et complètes permettront à la communauté internationale d'évaluer avec précision les progrès accomplis, d'identifier les défis persistants et d'élaborer des réponses appropriées pour faire progresser les droits culturels pour tous.

Chapitre 1

Appel en faveur d'un objectif à part entière

Un objectif de développement durable à part entière pour la culture permettrait d'améliorer la visibilité et la gestion des droits culturels. Il fournirait également une base plus solide pour générer des données fiables, élaborer des indicateurs normalisés et mettre en œuvre des politiques culturelles plus efficaces fondées sur des données probantes. Il réduirait l'écart entre l'amélioration des politiques et de la législation en faveur du statut de l'artiste et la mise en œuvre effective de mesures protégeant et promouvant les droits culturels, et créant un environnement propice à la liberté et à la diversité des expressions culturelles.

► Note d'orientation

Lucina Jiménez



Docteure en sciences anthropologiques et experte en politiques culturelles et développement durable.

« Le Programme pour l'après-2030 est l'occasion de réduire les inégalités entre le Nord et le Sud, de partager les expériences internationales en matière de systèmes de financement, d'indicateurs et de bonnes pratiques. L'introduction d'un objectif culture dans le nouveau Programme de développement durable mondial permettra de consolider des droits culturels interconnectés et non régressifs qui favorisent la promotion d'écosystèmes, grâce à des méthodologies et des outils de politiques publiques fondés sur l'analyse comparative et la prospective en vue d'un avenir démocratique, égalitaire et pacifique. »





Alejandra López Gabrielidis
Philosophe spécialisée dans les arts
et dans les technologies numériques.

Chapitre 2

Tirer parti des technologies numériques pour réduire les inégalités et stimuler l'innovation

Voix créatives

Refik Anadol



Co-fondateur de Dataland et directeur
du studio Refik Anadol

« L'intersection entre l'IA et la culture exige à la fois de l'audace imaginative et de la clarté éthique. Nous devons envisager un avenir dans lequel les technologies émergentes ne se contentent pas de refléter notre monde, mais élargissent notre capacité à le comprendre, à le protéger et à le réimaginer. »

Machine Hallucinations: Coral Dreams, 2021
par Refik Anadol. L'artiste a réalisé cette
œuvre à l'aide d'une IA générative et assume
l'entière responsabilité de sa création.



Chiffres clés

- Il existe une disparité manifeste entre le Nord et le Sud : 70 % des pays du Nord et 54 % des pays du Sud déclarent avoir mis en place des programmes d’alphabétisation numérique pour la création et l’expérimentation. (rapports périodiques sur la Convention de 2005).
- 86 % des États européens et nord-américains, 76 % des États d’Amérique latine et des Caraïbes et 69 % des États d’Afrique subsaharienne ayant soumis des rapports ont mis en œuvre des mesures visant à améliorer l’accès à leurs contenus culturels nationaux et leur découvrabilité dans l’environnement numérique (rapports périodiques sur la Convention de 2005).
- 67% des États membres ayant soumis un rapport déclarent disposer d’un système d’inventaire normalisé ou unifié (manuel ou numérique) mis en œuvre par leur gouvernement. Il existe toutefois une différence notable entre les pays du Nord et ceux du Sud : 73 % des États membres ayant soumis un rapport ont mis en œuvre ces systèmes dans le Nord, contre 60 % dans le Sud (rapports périodiques sur la Recommandation de 1980).
- 100 % des États du Nord répondants ont déclaré disposer de telles lois, contre 89 % des États du Sud (rapports périodiques sur la Recommandation de 1980). Toutefois, leur mise en œuvre se heurte à de nombreux obstacles : 45 % des États membres ayant répondu ont signalé à l’échelle mondiale des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations relatives aux droits de propriété intellectuelle (rapports périodiques sur la Recommandation de 1980).

Enseignements clés

01. Si l’accès au numérique se généralise, des disparités persistent en ce qui concerne les taux d’accès aux infrastructures numériques et la formation aux compétences numériques, les pays riches bénéficiant d’un meilleur accès. La fracture numérique entre les genres perdure, les femmes, les filles et les seniors étant confrontés à d’importants obstacles pour accéder à Internet et participer à la vie numérique. Cette situation est particulièrement manifeste dans les régions à faible revenu, ce qui limite leur capacité à s’impliquer dans la sphère culturelle numérique et à y contribuer. L’alphabétisation numérique et le renforcement des compétences sont essentiels pour permettre aux professionnels de la culture et à la société dans son ensemble de s’adapter aux changements technologiques rapides, d’atténuer les risques et de tirer parti des opportunités offertes par l’accès au numérique. Ainsi, il est crucial d’augmenter les financements publics destinés aux infrastructures numériques afin d’éliminer les obstacles à l’accès et à la participation à la culture.
02. Les systèmes d’intelligence artificielle engendrent de nouveaux risques pour la diversité culturelle, ainsi que pour la visibilité et la circulation des expressions culturelles diverses. Cette situation est due à l’expansion rapide des contenus générés par l’IA qui augmentent le risque de biais intégrés dans les données d’entraînement et renforcent les récits hégémoniques ainsi que les inégalités linguistiques. L’essor exponentiel des contenus synthétiques soulève également des préoccupations quant à l’« effondrement des modèles », phénomène qui se produit lorsque les systèmes d’IA se dégradent en raison d’une dépendance excessive aux données générées par l’IA, ce qui menace la diversité des expressions culturelles numériques dans les produits de l’IA.
03. La numérisation du patrimoine culturel doit s’accompagner de politiques globales visant à traiter les questions de gouvernance, les risques éthiques et la souveraineté des données culturelles. Les lacunes actuelles des cadres normalisés de numérisation du patrimoine culturel, en particulier dans les pays du Sud, peuvent limiter l’accès équitable et la représentation culturelle dans les espaces numériques.
04. Des preuves de plus en plus nombreuses attestent de pratiques contraires à l’éthique et largement répandues de la part de nombreuses entreprises d’IA dans la collecte de données d’entraînement. Ces pratiques incluent le moissonnage systématique de contenus culturels protégés par le droit d’auteur, sans consentement ni prise en compte des exceptions légales. Cela pose des défis majeurs pour la mise en œuvre des lois sur la propriété intellectuelle dans ce contexte. La complexité technique des processus d’entraînement et des générations de modèles rend difficile la protection efficace des artistes, des créateurs culturels et de la nature collective des données utilisées dans l’entraînement à l’IA par les lois actuelles sur le droit d’auteur et la propriété intellectuelle, ce qui nécessite une adaptation et une innovation juridiques et réglementaires urgentes.
05. Les données culturelles sont un facteur clé du développement de l’IA, car elles constituent une source essentielle pour l’entraînement des modèles d’IA, mais leur rôle reste largement méconnu dans les cadres de politiques. Les systèmes d’IA s’appuient en effet sur de vastes quantités de données culturelles pour affiner leurs capacités, ce qui génère ensuite d’importants bénéfices économiques pour leurs propriétaires, sans qu’il y ait de redistribution de la valeur. Les politiques doivent donc reconnaître la valeur culturelle, économique et cognitive de ces données, ainsi que garantir leur reconnaissance, leur réglementation et leur protection. Elles doivent également mettre en œuvre des mécanismes garantissant une rémunération équitable et la redistribution de leur valeur au niveau sociétal.

L'impact de la transformation numérique sur l'ensemble des domaines culturels, qui ouvre de nouvelles perspectives tout en posant de nouveaux défis pour les professionnels de la culture, les artistes et les institutions. Il examine les questions liées à l'accès à la culture, à la diversité culturelle et linguistique, à la documentation et à la sauvegarde du patrimoine culturel, ainsi qu'à l'innovation dans les expressions créatives, à la rémunération équitable, à l'adaptation des compétences, à la liberté d'expression et à la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique, en mettant l'accent particulier sur l'intelligence artificielle. L'exclusion numérique continue d'entraver la pleine participation des femmes aux secteurs culturels et créatifs, en particulier dans les pays à faible revenu et dans ceux à revenu intermédiaire inférieur, où la fracture numérique est particulièrement marquée.

Résumé

L'évolution rapide des technologies numériques et de l'IA transforme la manière dont la culture est créée, consultée et partagée, ouvrant de nouveaux horizons pour la créativité, mais soulevant également des questions fondamentales pour les politiques culturelles. Cette transition technologique offre des opportunités d'innovation, de participation et de croissance économique, mais elle soulève également des tensions et des risques, tels que l'inégalité d'accès aux outils numériques, les préoccupations relatives à la propriété intellectuelle et à la diversité culturelle.

Pour évoluer dans cette transformation, une action coordonnée est essentielle. Les gouvernements nationaux et locaux, en collaboration avec des partenaires internationaux, des partenariats public-privé, des cadres de politiques éclairés et des investissements dédiés, jouent un rôle central pour garantir un accès équitable à l'éducation numérique, à la participation culturelle et aux avantages de l'économie créative. En exploitant le potentiel des industries culturelles et créatives à l'ère du numérique, ces efforts peuvent stimuler une croissance inclusive et durable, contribuant ainsi à l'atteinte des ODD et la réalisation du Programme de développement pour l'après-2030.

Les technologies numériques, les plateformes en ligne et les réseaux sociaux ont radicalement transformé la manière dont les individus produisent, distribuent, consultent et apprécient les biens et services culturels. En outre, l'essor de l'IA générative est en train de remodeler la création de contenus culturels ; les systèmes d'IA se sont révélés très efficaces pour faciliter l'accès aux collections des institutions culturelles et fournir des outils pour la numérisation et la protection du patrimoine culturel. Cependant, l'IA pose également de nombreux défis, tels que la rémunération équitable des artistes dont les œuvres ont été utilisées pour entraîner les systèmes d'IA, le risque de perte d'emploi pour certains professionnels de la culture, l'impact sur le potentiel de revenus des artistes, les biais dans les résultats de l'IA, l'appauvrissement et l'homogénéisation culturels, la reconfiguration du concept de créativité et l'augmentation des techno-monopoles.

Cependant, de plus en plus d'artistes et de créateurs s'emparent des technologies numériques et de l'IA, démontrant à travers leurs œuvres

et leurs expérimentations qu'une approche plus éthique, plus inclusive et axée sur les compétences est non seulement nécessaire, mais aussi réalisable. Tous ces faits mettent en évidence des problèmes majeurs tels que la maîtrise du numérique et de l'IA, la capacité à s'adapter aux progrès technologiques rapides, l'accès aux infrastructures numériques essentielles, la définition des droits professionnels, moraux et culturels, ainsi que la nécessité de garantir que les artistes conservent leur agentivité sur leurs processus de création tout en favorisant l'innovation.

Favoriser l'accès aux infrastructures numériques

Les droits culturels, compris comme la capacité d'accéder à la vie culturelle, d'y participer et d'y contribuer, ce qui est désormais intrinsèquement lié aux technologies numériques et à Internet, sont considérés comme des droits humains universels, comme l'illustre plus en détail le chapitre 1. Cependant, l'accès aux infrastructures numériques reste un obstacle majeur à une participation équitable à la vie culturelle et constitue un défi important pour exploiter le potentiel des technologies numériques. Par exemple, si 66,6 % de la population mondiale a accès à Internet, les disparités sont évidentes : moins de 50 % de la population d'Afrique centrale, de l'Est, de l'Ouest, et du Nord est connectée, contre bien plus de 50 % dans la plupart des autres régions. Les pays à revenu élevé progressent à un rythme plus rapide et les disparités entre les genres accentuent les fractures numériques : 70 % des hommes dans le monde utilisent Internet, contre 65 % des femmes. Cela signifie qu'il y a 189 millions d'hommes de plus que de femmes qui utilisent Internet dans le monde.

Le principe d'inclusion numérique est progressivement reconnu dans de nombreux cadres de gouvernance mondiale traitant des droits numériques et de l'accès équitable à la technologie. La Feuille de route pour la coopération numérique (2020) du Secrétaire général des Nations Unies préconise la connectivité universelle et l'accès à l'infrastructure numérique d'ici à 2030 comme éléments fondamentaux pour atteindre les ODD et réduire les inégalités, soulignant l'urgence de combler la fracture numérique, en particulier dans les régions mal desservies. Plus récemment, le Pacte pour l'avenir a également souligné la coopération numérique en tant que moteur essentiel du développement durable, soulignant la nécessité de réduire les fractures numériques, en particulier entre les pays développés et les pays en développement, afin de garantir que les progrès technologiques profitent à tous.

Renforcer les compétences numériques pour la créativité et l'innovation dans les industries culturelles et créatives

Les technologies numériques dans les industries culturelles et créatives peuvent contribuer de manière significative à l'innovation en améliorant l'efficacité, en permettant de nouvelles formes d'expression et de gestion culturelles, en fournissant des outils pour l'organisation et la collaboration culturelles, en stimulant l'imagination et en tirant parti de la diversité. La littératie numérique est également reconnue comme un pilier du développement national, permettant aux individus d'utiliser les technologies numériques dans l'éducation, dans la communication et dans l'emploi. Cependant, cette évolution rapide du paysage numérique nécessite une approche globale visant à doter les professionnels de la culture des compétences nécessaires pour s'adapter aux technologies émergentes, tout en garantissant l'inclusion et la durabilité. C'est pourquoi la Déclaration de MONDIACULT préconise également l'intégration de l'alphabétisation numérique dans l'éducation afin de renforcer les connaissances, la conservation et la diversité culturelle.

Les données fournies par les États membres de l'UNESCO montrent que nombre d'entre eux ont fait état de programmes d'alphabétisation numérique pour la création et l'expérimentation. Néanmoins, la mise en œuvre de ces programmes varie considérablement et il existe une disparité évidente entre le Nord et le Sud, les pays à revenu élevé étant plus susceptibles de disposer de programmes

d’alphabétisation numérique. Ce déficit de compétences limite également l’accès aux nouvelles possibilités d’emploi dans l’économie numérique mondiale, notamment celles qui requièrent des compétences techniques pour utiliser des appareils numériques tels que des drones ou des véhicules téléopérés (ROV), qui sont, par exemple, de plus en plus utilisés pour la documentation, la préservation et la surveillance des sites culturels. Il est essentiel de remédier à ces disparités afin de garantir une participation plus équitable au monde numérique et de tirer parti du potentiel des technologies numériques pour l’expression culturelle et l’innovation, mais également afin de réduire les pertes d’emplois et de faciliter une transition juste. Les solutions doivent inclure l’intégration de l’éducation à l’IA dans les programmes scolaires, des partenariats éducatifs et des initiatives de renforcement des capacités tirant parti des plateformes numériques en ligne afin d’apporter des ressources éducatives aux pays qui disposent de moins de moyens pour investir dans des programmes d’alphabétisation numérique, ainsi que dans des programmes d’alphabétisation numérique ciblant les groupes les plus vulnérables et tenant compte de l’âge, du revenu et du genre.

Toutefois, les effets des systèmes d’IA varient considérablement selon les domaines et les étapes de la chaîne de valeur, compte tenu de la grande diversité des industries culturelles et créatives. L’élaboration de politiques efficaces et adaptées nécessitera donc des données sectorielles détaillées ainsi que des mécanismes nuancés pour identifier et anticiper l’évolution des besoins en compétences numériques des professionnels et soutenir des stratégies de mise à niveau des compétences qui reflètent la dynamique spécifique de chaque sous-secteur et garantissent une adaptation inclusive aux changements technologiques.



Visualisation en 3D pour le Musée de l’UNESCO des objets culturels volés

Numériser et démocratiser l’accès au patrimoine culturel

La numérisation du patrimoine culturel est devenue une stratégie essentielle pour enregistrer, promouvoir et démocratiser l’accès aux expressions culturelles. Plus qu’un simple processus technique, la numérisation représente un mécanisme fondamental pour améliorer l’accès au patrimoine matériel et immatériel, assurer sa transmission entre les générations et élargir son rôle dans la vie culturelle contemporaine. Les technologies numériques sont des outils puissants non seulement pour documenter, restaurer et diffuser les biens culturels, mais aussi pour améliorer la compréhension des valeurs patrimoniales, favorisant ainsi de nouveaux moyens d’aborder le passé tout en façonnant les paysages culturels de l’avenir. Grâce à des archives numériques, à des plateformes en libre accès et à des outils de réalité virtuelle, les monuments historiques, les sites archéologiques et les artefacts sont désormais accessibles à un public mondial, ce qui réduit les obstacles géographiques et économiques à l’engagement culturel. Parallèlement, le patrimoine immatériel, notamment les traditions orales, les rituels et les systèmes de savoirs autochtones, est enregistré et partagé grâce à la narration numérique, à la documentation multimédia et à la préservation des langues assistée par l’IA, ce qui renforce la diversité culturelle dans les environnements numériques.

Cependant, l’absence de politiques et de stratégies globales en matière de numérisation peut présenter des risques importants pour la protection et la transmission du patrimoine culturel et favoriser des pratiques contraires à l’éthique. La Déclaration de MONDIACULT 2022 souligne donc la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles pour l’utilisation des technologies numériques dans la sauvegarde, la promotion, la numérisation et l’inventaire du patrimoine culturel, en reconnaissant leur rôle dans la garantie de sa conservation et de son accessibilité. En outre, elle souligne l’importance des outils numériques dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, en mettant l’accent sur leur potentiel pour suivre, documenter et protéger le patrimoine contre le commerce illégal.

De plus, ces avancées technologiques doivent s’accompagner de politiques inclusives garantissant que les collections numérisées restent accessibles, adaptables à des fins éducatives et ouvertes à une réutilisation créative. Les cadres de politiques doivent également promouvoir l’interopérabilité, la durabilité et la planification à long terme de la préservation numérique, et pas seulement l’accès et l’utilisation. Ils doivent aussi relever les défis liés à l’appropriation et à la

déformation des connaissances culturelles, ainsi qu'à l'extractivisme numérique, en particulier dans le contexte des biens culturels des communautés autochtones et historiquement marginalisées.

Diversifier les expressions culturelles dans le domaine numérique

Lorsqu'on analyse le paysage des politiques en faveur de la diversité culturelle dans les environnements numériques, les données présentées au chapitre 2 indiquent qu'une proportion importante de pays mettent en œuvre des mesures visant à améliorer l'accès et la découvrabilité de leurs contenus culturels dans l'environnement numérique (rapports périodiques sur la Convention de 2005). Cependant, des obstacles importants persistent pour la diversification des expressions culturelles dans le domaine numérique, tels que la domination linguistique et l'asymétrie qui ont un impact sur la visibilité et la circulation des expressions culturelles et renforcent les inégalités structurelles.

Pour y remédier, la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle (2021) souligne la nécessité de garantir l'accès à des expressions culturelles diverses dans la diffusion de contenus basés sur l'IA, et d'atténuer les risques d'homogénéisation algorithmique et les biais intégrés dans les ensembles de données utilisés pour l'entraînement des systèmes d'IA, qui renforcent les récits culturels hégémoniques. Par conséquent, les considérations éthiques doivent être intégrées à toutes les étapes du cycle de vie des systèmes d'IA et les instruments juridiques devraient non seulement porter sur l'auditabilité des algorithmes, mais aussi s'étendre à la transparence et à la redevabilité des ensembles de données utilisés pour l'entraînement des IA. En outre, il est important que les gouvernements intègrent des réponses systémiques et structurelles dans leurs stratégies numériques, en mettant en œuvre des mesures qui non seulement favorisent, mais aussi garantissent la découvrabilité à long terme des contenus culturels locaux.

Pour garantir la diversité culturelle dans les systèmes d'IA, le chapitre 2 souligne donc la nécessité de mettre en place des stratégies solides de gouvernance des données afin d'évaluer en permanence la qualité des données d'entraînement, y compris l'adéquation des processus de collecte et de sélection, et la nécessité de promouvoir et de faciliter l'utilisation d'ensembles de données de haute qualité, diversifiés et provenant de sources légales pour l'entraînement et le développement de l'IA. Cela implique d'intégrer des ensembles de données multilingues, de garantir la représentation de diverses épistémologies et divers systèmes de savoirs, et d'intégrer les données provenant de communautés historiquement marginalisées afin d'éviter l'homogénéisation culturelle et les biais, et de combler les lacunes en matière de données pour l'élargissement et la diversification de la représentation dans les systèmes d'IA. Enfin, pour garantir la diversité culturelle dans la sphère numérique au-delà de la représentation culturelle, il est également nécessaire de promouvoir la technodiversité, y compris la conception de technologies, de plateformes et d'interfaces d'interaction adaptées aux différentes visions du monde, aux différents modes de vie et systèmes de valeurs culturels.



Réglementer l'utilisation équitable et redistribuer la valeur des données culturelles dans les systèmes d'IA

Les créateurs d'œuvres originales sont généralement protégés par les lois sur la propriété intellectuelle, y compris les lois sur le droit d'auteur, afin de leur garantir une rémunération équitable pour leur travail. Sont traitées en priorité les limites des lois actuelles sur le droit d'auteur face aux défis et à la complexité des systèmes d'IA, notamment l'utilisation de copies transitoires et de métadonnées ou la protection d'œuvres qui n'ont pas de valeur économique indépendante dans un processus technologique.

Bon nombre des discussions relatives aux tensions liées à l'utilisation de contenus protégés par le droit d'auteur pour entraîner des modèles d'IA portent sur le type de consentement que les titulaires de droits devraient être tenus de fournir. Les tendances vers un modèle de licence volontaire se sont, par exemple, heurtées à des obstacles et des critiques majeurs. De nombreux experts estiment en effet qu'une telle approche ne pourrait pas répondre à l'échelle, à la diversité ou aux types de données requis pour l'entraînement des IA, qu'elle serait d'un coût prohibitif et accessible uniquement à certains développeurs, et qu'elle se verrait entravée par la difficulté pratique d'identifier et de contacter tous les détenteurs de droits d'auteur.

Le problème pour déterminer si une œuvre protégée a été utilisée par une IA réside également dans le fait que de nombreux développeurs ne rendent pas publics les ensembles de données avec lesquels ils entraînent leurs algorithmes. Afin de protéger efficacement les artistes et les créateurs culturels, de garantir qu'ils reçoivent une rémunération équitable pour l'utilisation de leurs œuvres et que leurs droits moraux de déterminer où et comment leurs œuvres peuvent être utilisées sont préservés, de nombreuses recommandations en matière de politiques préconisent un cadre réglementaire qui intègre la transparence (y compris la divulgation des ensembles de données utilisés pour entraîner les systèmes d'IA), l'obligation de rendre compte et l'ouverture en tant que principes fondamentaux pour le développement et la gouvernance de l'IA.

En résumé, l'adaptation des lois sur la propriété intellectuelle et la promotion des innovations (telles que l'inclusion du consentement des créateurs dans les métadonnées des fichiers numériques, la propriété partielle partagée entre les créateurs et la distribution décentralisée ou une taxe sur les systèmes d'IA) sont essentielles pour protéger les artistes et les créateurs culturels à l'ère de l'évolution des technologies numériques et de l'IA. Il est également nécessaire de penser au-delà des formes actuelles de propriété des données et de compensation individuelle, car la valeur cognitive des données dans les systèmes d'IA est une préoccupation collective. Le rôle que joue la société dans la génération des données d'entraînement de l'IA n'est actuellement ni reconnu ni rémunéré, et les politiques et stratégies numériques doivent être plus précises pour définir la manière dont les modes collectifs de propriété des données et les données en tant que bien public peuvent générer des avantages économiques pour la société dans son ensemble. Le fait de considérer certains types de données comme un bien public commun peut, par exemple, favoriser de nouvelles manières innovantes de compensation collective plutôt qu'individuelle. Cela signifie que les politiques culturelles doivent offrir une entité juridique claire aux données culturelles, à la fois en tant qu'expressions culturelles numériques et en tant que données dérivées de la vie culturelle au sens large (qui désormais se déroule également dans des environnements numériques) et devraient établir des normes quant à la manière dont la valeur cognitive et économique dérivée devrait être gérée et distribuée.

Chapitre 2

Appel en faveur d'un objectif à part entière

Un objectif à part pour la culture est essentiel pour faciliter, orienter et suivre la transformation numérique dans les industries culturelles et créatives, y compris la promotion d'un accès équitable et inclusif aux plateformes et aux contenus numériques. Il contribuerait à lutter contre le risque d'homogénéisation culturelle dans l'espace numérique, en garantissant la préservation et la promotion de la diversité des expressions culturelles, y compris les savoirs locaux et autochtones. Un tel objectif pourrait également renforcer et redéfinir le traitement des données culturelles en tant que bien public, en encourageant la redistribution de la valeur culturelle, économique et cognitive dérivée des données culturelles, favorisant ainsi un écosystème culturel numérique plus juste et plus inclusif.

► Note d'orientation

Catherine Magnant



Cheffe de l'Unité culture, Commission européenne

« Dans un contexte en rapide évolution, il est impératif de reconnaître et d'exploiter le potentiel transformateur des technologies numériques, y compris l'IA, dans le secteur culturel et le concernant, tout en traitant les défis et risques associés.

La collaboration avec les gouvernements, les institutions culturelles et les organisations internationales est essentielle pour élaborer des politiques inclusives qui placent les personnes et la culture au cœur des préoccupations. En accordant conjointement la priorité à la culture, à la diversité culturelle et à l'innovation numérique, nous pouvons faire de ces outils de puissants moteurs d'un développement inclusif et durable, préservant la richesse de la diversité culturelle et linguistique, et enrichissant les sociétés du monde entier. »





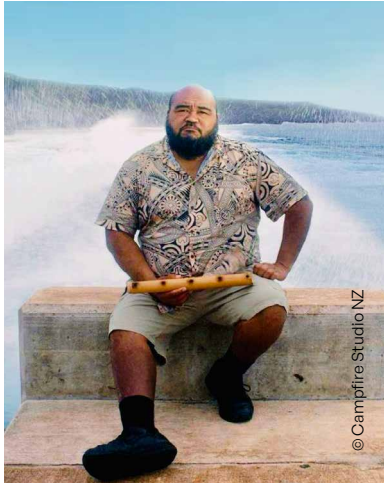
Vanessa Achilles
Chercheuse indépendante
et facilitatrice

Chapitre 3

Promouvoir l'éducation culturelle et artistique

Voix créatives

Tau'ili'ili Alpha Maiava



Écrivain, réalisateur et compositeur.

« À l'instar de nombreuses cultures autochtones de Moana dans la région du Pacifique, le Samoa adhère aux valeurs et croyances établies par ses ancêtres. Selon cette culture, le chemin vers l'avenir est ancré dans le passé ; l'avenir est considéré comme ayant déjà eu lieu. »



Chiffres clés

- Environ 90 % des villes créatives de l'UNESCO ont élaboré des politiques visant à soutenir l'intégration des jeunes dans les industries culturelles et créatives (rapports des villes créatives de l'UNESCO).
- En 2024, 78 % des États membres du Sud et 76 % des États membres du Nord ayant soumis un rapport ont adopté des politiques ou des mesures juridiques dans le domaine de l'éducation visant à garantir la reconnaissance, le respect et la valorisation du patrimoine culturel immatériel (rapports périodiques sur la Convention de 2003).
- Toutefois, seuls 21 % des pays estiment que leurs programmes d'éducation au patrimoine sont menés de manière systématique et efficace (rapports périodiques sur la Convention de 1972).
- La qualité et la profondeur de l'éducation culturelle et artistique varient considérablement d'une région à l'autre. Dans l'enseignement secondaire inférieur, la part du temps d'enseignement consacrée à ces matières varie de 7 % à 76 %, avec une moyenne de 43 % (Indicateurs Culture|2030 de l'UNESCO).
- Au niveau local, 94 % des villes créatives de l'UNESCO font état de politiques qui soutiennent l'éducation culturelle, couvrant le financement, les infrastructures, l'accessibilité et l'enrichissement des programmes scolaires (rapports des villes créatives de l'UNESCO).

Enseignements clés

01. La culture et l'éducation sont de plus en plus reconnues comme des biens communs et des piliers fondamentaux du développement durable. Elles se renforcent mutuellement pour favoriser la créativité, la résilience et des sociétés inclusives et centrées sur l'humain. Dans ce contexte, le Cadre pour l'éducation culturelle et artistique 2024 constitue une référence essentielle pour élaborer des politiques éducatives tournées vers l'avenir et adaptées au contexte, qui placent la culture et les arts au cœur de leurs préoccupations. À l'instar d'autres contextes éducatifs contemporains, ce Cadre englobe une compréhension élargie de la culture, incluant le patrimoine matériel, naturel et vivant, les expressions culturelles et les industries culturelles et créatives. Il souligne le rôle de l'éducation culturelle et artistique pour améliorer l'accès, promouvoir un apprentissage de qualité et encourager l'appréciation de la diversité culturelle. Il met en évidence le potentiel de transformation de l'apprentissage dans, à travers et avec la culture pour surmonter les divisions, approfondir la compréhension mutuelle et soutenir la sauvegarde du patrimoine, en mettant un accent particulier sur les cultures, les langues et les systèmes de savoirs locaux et autochtones.
02. Dans toutes les régions, de nombreux pays s'efforcent d'intégrer la culture et les arts dans les systèmes d'enseignement formel et non formel afin de renforcer la pertinence des contenus, de promouvoir l'inclusion et de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les domaines. Les éducateurs reconnaissent que la culture et les arts peuvent enrichir un large éventail de matières, notamment les mathématiques, les sciences, la géographie et la conception numérique, en intégrant des éléments culturels et artistiques dans l'enseignement de manière significative et contextualisée. Les expressions culturelles, les sites patrimoniaux et les pratiques traditionnelles sont de puissants points d'entrée pour approfondir la compréhension des matières, favoriser l'appréciation de la diversité culturelle et relier l'apprentissage aux expériences vécues. Intégrer ces éléments aux programmes scolaires permet non seulement d'améliorer les résultats scolaires, mais aussi d'encourager un engagement durable envers la culture en dehors de la salle de classe, ce qui renforce leur contribution au développement durable et soutient la sauvegarde du patrimoine culturel, y compris les systèmes de savoirs autochtones et le patrimoine linguistique.
03. Pour réussir à renforcer l'éducation culturelle et artistique, il faut mettre en place des partenariats inclusifs et une approche d'apprentissage tout au long de la vie qui mettent en relation les systèmes éducatifs, les institutions culturelles et les communautés. Les efforts de collaboration, soutenus par des politiques favorables, par un financement durable et le développement professionnel, permettent d'améliorer la transmission des connaissances culturelles, de favoriser l'appréciation de la diversité et d'élargir l'accès à un apprentissage pertinent et participatif. Pour garantir un impact à long terme, il est également essentiel de reconnaître pleinement les membres de la communauté et les acteurs culturels comme des partenaires clés dans les processus éducatifs.
04. Il est essentiel d'investir dans un apprentissage inclusif et tout au long de la vie pour les professionnels de la culture et de la création afin de renforcer leur résilience économique et de leur permettre de contribuer pleinement à des sociétés durables et créatives. Une formation bien conçue, qu'elle soit dispensée dans le cadre de systèmes formels ou d'initiatives communautaires, permet de favoriser des parcours professionnels plus résilients, de renforcer les talents diversifiés et de placer le secteur en position de relever plus efficacement les défis mondiaux.
05. Les technologies numériques et l'IA jouent un rôle de plus en plus transformateur, élargissant l'accès au patrimoine et à l'apprentissage créatif, mais posent également des défis et des opportunités complexes liés à l'intégrité culturelle, au multilinguisme, à l'équité et aux valeurs d'une éducation centrées sur l'humain. Une approche équilibrée, éthique et tenant compte de la culture est essentielle pour exploiter leur potentiel tout en préservant la qualité contextuelle et la signification de la créativité humaine.

Le chapitre 3 explore les synergies entre la culture et l'éducation en tant que piliers d'un avenir inclusif ancré dans la diversité culturelle et les droits humains. Il insiste sur la nécessité d'intégrer l'éducation culturelle et artistique dans l'enseignement formel, non formel et informel afin de favoriser un apprentissage tout au long de la vie qui soit contextualisé et inclusif, et de garantir l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation, en particulier dans le domaine numérique. Il souligne également la nécessité de promouvoir la diversité culturelle et la compréhension interculturelle afin de construire des sociétés pacifiques et cohésives, et offre un aperçu de la mise en œuvre du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique, adopté par les États membres en 2024.

Résumé

Le renforcement des synergies entre la culture et l'éducation peut servir de pilier à un développement inclusif et durable ancré dans la diversité culturelle et les droits humains. Il insiste également sur la nécessité d'intégrer l'éducation culturelle et artistique dans l'enseignement formel, non formel et informel afin de favoriser un apprentissage tout au long de la vie qui soit contextualisé et inclusif, et de garantir la diversité culturelle et la compréhension interculturelle. Ce chapitre décrit la manière dont des politiques et des initiatives ont été mises en œuvre pour tirer parti des avantages du renforcement des liens entre la culture et l'éducation, mais il examine également les défis et lacunes actuels dans ce domaine et met en évidence des solutions et des recommandations pour y remédier.

L'éducation et la culture sont toutes deux des biens publics mondiaux et des droits humains universels fondamentaux, auxquels chacun peut prétendre. Ensemble, l'éducation et la culture forment les piliers fondamentaux du développement humain, se renforçant mutuellement pour promouvoir la créativité, la pensée critique, l'intelligence émotionnelle et la compréhension interculturelle, ainsi qu'un avenir résilient, juste et durable. Elle couvre les environnements d'apprentissage formels, non formels et informels, permettant aux individus de tous âges, de tous genres et de toutes origines de s'impliquer de manière significative dans leur propre patrimoine culturel et dans celui des autres.

Dans un monde interconnecté, ancrer l'éducation dans les contextes locaux et les valeurs inclusives, tout en promouvant le respect des autres cultures, favorise l'empathie, la cohésion sociale et la compréhension interculturelle, et contribue à l'édification de sociétés plus justes et plus résilientes. De même, l'intégration visible et cohérente de la culture et des arts dans les environnements d'apprentissage peut susciter un intérêt et une implication accrues de la part des apprenants, contribuant ainsi à la sauvegarde et à la pertinence continue des diverses expressions culturelles.



Rapprocher la culture et l'éducation : des engagements mondiaux pour enrichir l'apprentissage et promouvoir le respect de la diversité culturelle

De nombreux instruments normatifs et cadres internationaux, les conventions de l'UNESCO, ainsi que les déclarations et recommandations adoptées au niveau international fournissent un cadre solide pour encourager et orienter les pays dans l'intégration des arts, de la culture et de l'éducation. La Déclaration de MONDIAACULT 2022 souligne également l'importance d'une éducation adaptée au contexte, intégrant le patrimoine culturel, l'histoire et les savoirs traditionnels afin d'améliorer les résultats de l'apprentissage et la sensibilisation à la diversité culturelle. Par ailleurs, l'adoption en 2024 du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique a marqué une étape importante dans la promotion du programme mondial pour l'éducation culturelle et artistique. Ce nouveau Cadre souligne la nécessité d'un apprentissage tout au long de la vie dans le domaine de la culture et des arts dans tous les types d'établissements d'enseignement et préconise de placer ces thèmes au cœur des politiques, stratégies, programmes et cursus éducatifs. Il reconnaît que l'apprentissage dans, à travers et avec des expressions culturelles diverses, en particulier locales et autochtones, est essentiel pour surmonter les divisions et favoriser la compréhension mutuelle.

Tous ces cadres, ainsi que les engagements pris en faveur de l'intégration des savoirs autochtones et traditionnels dans la science, et de l'investissement dans une éducation inclusive tout au long de la vie, reconnaissent et renforcent le rôle de la culture dans l'élaboration de systèmes d'apprentissage durables et équitables. Cependant, leur mise en œuvre reste un processus continu. Pour soutenir véritablement l'éducation culturelle et artistique, une coopération plus étroite entre les secteurs de l'éducation et de la culture est essentielle. De plus, une coordination multisectorielle plus solide et plus efficace entre tous les secteurs et toutes les parties prenantes concernés, y compris les acteurs publics et non publics, est nécessaire pour améliorer l'élaboration et le suivi des politiques, garantissant ainsi que l'apprentissage culturel est un pilier central de l'éducation dans le monde entier.

Cultiver la diversité culturelle et le pluralisme par l'éducation

La diversité et le pluralisme culturels peuvent se cultiver à travers l'éducation en intégrant la culture et les arts à l'enseignement formelle et non formelle, en enrichissant les programmes d'enseignement primaire et secondaire par l'éducation culturelle et artistique, en proposant une éducation artistique dans les écoles secondaires techniques et professionnelles, en apprenant à travers les arts et la culture (c'est-à-dire en utilisant les arts et la culture comme un outil pour explorer des sujets qui ne sont pas manifestement liés à ceux-ci) et en proposant l'éducation dans la langue maternelle et le multilinguisme comme passerelle vers la conscience culturelle.

L'intégration du patrimoine vivant ainsi que d'autres expressions culturelles peut rendre les contenus et les méthodes éducatifs plus pertinents pour les apprenants, inspirer des pratiques innovantes en s'appuyant sur des formes holistiques et vivantes de transmission du patrimoine, et renforcer les liens entre les écoles et leurs communautés. Cela favorise non seulement les résultats scolaires, mais aussi l'intérêt pour la culture en dehors de la salle de classe, contribuant ainsi à sa sauvegarde. Cela peut également contribuer à mettre les minorités culturelles au centre des préoccupations dans les établissements d'enseignement en intégrant leurs pratiques dans les expériences d'apprentissage.

Toutefois, des défis persistent pour y parvenir, tels que les disparités dans l'accès à une éducation de qualité, le sous-financement, la pénurie d'enseignants qualifiés en raison d'une formation inadéquate ou de conditions de travail insatisfaisantes, l'absence de programmes scolaires pertinents ou des programmes surchargés, ainsi que l'importance accordée aux tests standardisés qui peuvent conduire à l'exclusion de certains groupes d'élèves du système. Pour que l'éducation culturelle soit efficace et largement adoptée, plusieurs conditions favorables doivent être réunies, comme le montre le chapitre 3. Il s'agit notamment d'un engagement de haut niveau des

secteurs de la culture et de l'éducation, de programmes scolaires intégrant des contenus culturels et de la pédagogie fondée sur la culture et les arts, d'enseignants correctement formés, de ressources d'apprentissage pertinentes et d'une approche tenant compte de la culture. Afin de garantir une représentation et un partage significatifs à travers les systèmes éducatifs, il est également essentiel d'impliquer les membres des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des programmes, en veillant à ce que leurs voix soient entendues et que leur patrimoine soit représenté de manière respectueuse et valorisante.

Autonomiser les éducateurs grâce à des activités de renforcement des capacités en matière d'éducation culturelle et artistique

Plusieurs priorités mondiales en matière d'éducation s'inscrivent dans le cadre de l'éducation culturelle et artistique et peuvent être soutenues par celle-ci. On peut citer parmi ces approches l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), l'éducation au développement durable (EDD), l'éducation à la paix, l'éducation à la compréhension interculturelle et l'apprentissage socio-émotionnel. L'objectif de ces actions est de favoriser le dialogue, le respect mutuel et la compréhension interculturelle. Intégrer la culture et les arts dans des cadres éducatifs plus larges, comme l'ECM, l'EDD et l'éducation à la paix, permet non seulement de rendre cette intégration plus réalisable, mais aussi d'amplifier le pouvoir transformateur de l'éducation dans la construction de sociétés inclusives, justes et pacifiques. En alignant l'éducation artistique sur ces priorités mondiales et en soutenant les enseignants par une formation adéquate, par des ressources contextualisées et un soutien institutionnel, les systèmes éducatifs peuvent garantir à tous les apprenants des expériences d'apprentissage riches et ancrées dans la culture. En retour, cela renforce le rôle de l'éducation dans la préservation de la diversité culturelle, dans la promotion du développement durable et dans la formation de citoyens du monde actifs et empathiques.

Une éducation de qualité repose sur de bons enseignants, dont la fonction première est d'éveiller le goût d'apprendre et de nourrir le potentiel créatif des jeunes esprits. Cependant, le chapitre 3 souligne que ce potentiel ne peut être pleinement réalisé que si les enseignants bénéficient d'un soutien adéquat, notamment des conditions de travail décentes, une formation pertinente et accessible (y compris sur les relations complexes entre l'éducation, la société et la culture), ainsi que de ressources contextualisées de haute qualité, accessibles en plusieurs langues et adaptées à divers contextes culturels et éducatifs.

Toutefois, malgré des initiatives prometteuses dans le monde entier, le manque d'enseignants qualifiés dans le domaine des arts et les possibilités de formation limitées continuent de freiner les progrès. Pour exploiter pleinement le potentiel de l'éducation artistique, il est essentiel d'intégrer systématiquement la culture et les arts aux programmes de formation des enseignants, à la fois en tant que matières et outils pédagogiques, afin d'offrir un accès plus large et plus inclusif à la profession. Il s'agit non seulement d'élargir l'accès aux qualifications formelles et à la formation continue, mais aussi de reconnaître et de valoriser l'expertise des praticiens communautaires, des artistes et des détenteurs de traditions. De plus, les politiques doivent aller au-delà des projets pilotes et des initiatives volontaires pour apporter un soutien durable, des mesures d'incitation professionnelle et une reconnaissance institutionnelle à ceux qui enseignent avec et à travers la culture et les arts.

Renforcer l'éducation culturelle et artistique grâce à des partenariats et à l'apprentissage tout au long de la vie

La collaboration entre, d'une part, les établissements d'enseignement et les institutions culturelles et, d'autre part, les secteurs connexes (tels que le tourisme, le sport et la santé), ainsi qu'avec les communautés locales, la société civile, les artistes, les praticiens du patrimoine et les professionnels de la culture, est essentielle pour enrichir l'éducation artistique et culturelle et favoriser l'appréciation de la diversité culturelle. Ces partenariats peuvent également compléter les structures existantes

afin d'améliorer l'accès et l'inclusion des apprenants défavorisés et d'atteindre les groupes marginalisés, comme le montre le chapitre 3.

Au-delà de l'éducation formelle, les institutions culturelles (telles que les musées et les bibliothèques), les espaces communautaires où le patrimoine vivant est pratiqué et les associations culturelles jouent un rôle essentiel dans l'apprentissage informel et tout au long de la vie. Cela permet de lier l'apprentissage à la vie quotidienne et de couvrir tous les âges, contextes et formats d'apprentissage pour répondre aux divers besoins tout au long de la vie d'une personne.

Nourrir les talents, développer les compétence: impliquer, éduquer et professionnaliser les industries culturelles et créatives



Il est essentiel d'impliquer les citoyens, en particulier les jeunes, dans la culture et les arts afin de favoriser l'appréciation culturelle et de former les futures générations de praticiens, de professionnels et de consommateurs de biens, de services et de contenus culturels. Si un large éventail de programmes d'enseignement supérieur dans le domaine des arts et de la culture est disponible dans le monde entier, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir leur adéquation avec les réalités des industries culturelles et créatives, notamment les opportunités et les défis en constante évolution liés aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle. Encourager l'évaluation régulière des déficits de compétences peut aider à adapter les programmes d'études aux besoins en constante évolution du secteur. Il est essentiel de rendre l'enseignement supérieur dans son ensemble plus réactif, plus inclusif et plus adapté au marché afin de libérer tout le potentiel des professionnels de la culture et de la création et de l'ensemble du secteur.

En outre, il est urgent de professionnaliser davantage les carrières culturelles et artistiques en renforçant l'expertise technique, les compétences commerciales essentielles et la littératie numérique, afin de permettre aux professionnels de la culture de s'orienter avec succès sur un marché en constante évolution, et de garantir l'égalité des chances pour tous, en particulier pour les femmes, qui continuent de se heurter à des obstacles dans ce secteur. Les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie favorisent non seulement le développement de carrière individuel, mais positionnent également les industries culturelles et créatives comme une force capable de relever des défis sociaux et économiques plus larges. Cependant, dans de nombreux contextes, la fragmentation des initiatives de renforcement des capacités entre les institutions publiques et privées, ainsi qu'entre les modes de prestation formels, non formels et informels, constituent un obstacle pour les artistes et les professionnels de la culture à la recherche de parcours éducatifs pertinents et cohérents. De plus, le caractère temporaire de la plupart des programmes de formation, qui ne touchent souvent qu'un petit groupe de participants très motivés, limite à la fois leur évolutivité et leur impact durable.

Ainsi, afin de répondre aux demandes en constante évolution du secteur et de soutenir des carrières durables, il est urgent d'investir de manière plus systématique dans le développement professionnel des acteurs culturels et créatifs et d'élaborer des stratégies de formation plus cohérentes, plus inclusives et tournées vers l'avenir, adaptées aux contextes locaux et fondées sur des besoins clairement identifiés.

Saisir l'opportunité du numérique : éduquer pour un avenir sûr dans les secteurs de l'art et de la culture

Les technologies numériques et l'intelligence artificielle transforment les industries culturelles et créatives, mais également le secteur de l'éducation et le paysage de l'apprentissage culturel et créatif. Elles offrent des possibilités sans précédent pour élargir l'accès, encourager la créativité et améliorer le développement professionnel. Les technologies numériques, par exemple, permettent des expériences d'apprentissage interactives, améliorent le partage des connaissances et élargissent les possi-

bilités d'éducation et de formation innovantes. Afin de maximiser le potentiel de ces nouvelles technologies, les éducateurs doivent être soutenus et formés pour améliorer le contenu de leurs cours et mieux comprendre les dimensions éthiques et politiques de l'utilisation des technologies, notamment les contenus générés par l'IA, le droit d'auteur, l'inclusivité et la durabilité. Toutefois, les transformations numériques en cours posent également des défis importants, parmi lesquels les disparités dans l'accès aux ressources et aux infrastructures numériques, les lacunes en matière de littératie numérique, de confidentialité et de protection des données. Elles soulèvent également des questions urgentes concernant l'intégrité culturelle, le multilinguisme, l'équité et les valeurs humanistes de l'éducation.

Afin de construire un avenir numérique durable pour le secteur culturel et de garantir un accès équitable aux ressources numériques pour tous les apprenants, en particulier les femmes et les groupes marginalisés, les décideurs politiques et les institutions doivent concevoir des stratégies d'éducation numérique inclusives qui vont au-delà des interventions à court terme et donnent la priorité aux investissements dans les infrastructures numériques et les programmes d'alphabétisation numérique. Afin de combler l'écart entre les genres en matière de littératie numérique et d'utilisation des technologies émergentes et de progresser vers une plus grande inclusion des femmes et de meilleures opportunités pour elles dans les domaines de la création numérique, l'éducation culturelle numérique pour les femmes reste donc cruciale. Dans l'ensemble, les professionnels de la culture doivent être dotés des connaissances et des compétences nécessaires pour comprendre et relever ces défis, ainsi que les nouveaux cadres réglementaires. Ces efforts doivent être complétés par la mise à disposition de contenus numériques diversifiés et adaptés au contexte local, respectueux de la diversité culturelle, et permettant aux éducateurs et aux apprenants de s'impliquer de manière significative dans leur patrimoine et dans celui des autres.

En résumé, malgré des progrès constants en matière d'intégration de la culture et de l'éducation, des lacunes importantes persistent. On peut notamment citer la mise en œuvre non systématique de politiques d'éducation culturelle, du caractère temporaire et axé sur les projets de nombreuses initiatives, ainsi que les efforts de renforcement des capacités fragmentés et souvent insuffisants, en particulier dans le secteur informel. Dans de nombreux cas, les efforts visant à professionnaliser les acteurs culturels sont incohérents ou ne s'inscrivent pas dans des stratégies à long terme. De plus, l'absence d'harmonisation des catégories et des cadres de données rend difficiles le suivi et l'évaluation systématiques, ce qui entrave l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, ainsi que la réalisation d'investissements durables.

Chapitre 3

Appel en faveur d'un objectif à part entière

Un objectif à part entière pour la culture permettrait une intégration plus solide et plus systématique de son rôle transformateur dans l'éducation, en particulier dans la promotion de la créativité, de l'identité, de l'inclusion et de la pensée critique. Une définition normalisée des domaines d'étude de l'UNESCO liée à cet objectif permettrait aussi de créer des cibles et de indicateurs explicites pour l'éducation culturelle et garantirait également que l'éducation artistique, l'apprentissage fondé sur le patrimoine et la participation culturelle soient non seulement visibles, mais mesurables et dotés de ressources. Un tel objectif renforcerait les droits culturels et l'inclusion, en promouvant l'éducation dans les langues maternelles des apprenants, des programmes d'études culturellement pertinents, ainsi que la sauvegarde des systèmes de savoirs autochtones, en particulier dans les communautés marginalisées.

► Note d'orientation

Leonardo Garnier



Ancien Ministre de l'Éducation du Costa Rica

« L'éducation doit préparer les individus à la vie dans son sens le plus large. Nous devons nous éduquer non seulement pour participer de manière efficace, utile et pratique au monde de la production, du commerce et de la consommation, mais aussi pour mener une vie épanouie et significative, fondée sur la solidarité, la citoyenneté active, l'altruisme et la responsabilité envers l'environnement naturel et la justice climatique. »





Dorota Ilczuk
Professeure, Université des sciences sociales
et humaines SWPS, Pologne



Anna Karpińska
Chercheuse, Université des sciences sociales et
humaines SWPS, Pologne

Chapitre 4

Promouvoir un écosystème culturel inclusif et durable et stimuler le développement économique

Voix créatives

Mo Abudu



Fondatrice et PDG du Groupe EbonyLife

« Les industries culturelles et créatives (ICC) comptent parmi les secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale, générant des emplois importants et contribuant au PIB. Cependant, leur potentiel est loin d'être pleinement exploité en raison d'obstacles systémiques, en particulier pour les femmes occupant des postes de direction...

...En menant des politiques inclusives qui promeuvent l'égalité des genres, l'accessibilité financière et la protection du commerce mondial, nous pourrions exploiter tout le potentiel économique de la culture en tant que moteur du développement durable. »



Chiffres clés

- Si seulement 2 % des pays ne disposent pas d'agences gouvernementales ou d'organes parlementaires consacrés à l'égalité des genres (rapports périodiques sur la Convention de 2005), près d'un tiers déclarent que ces organes ne sont pas pertinents pour les artistes et les professionnels de la culture.
- On estime qu'elles contribuent à hauteur de 3,39 % au PIB mondial,¹² ce qui souligne leur impact économique significatif à l'échelle mondiale (rapports périodiques sur la Convention de 2005).
- Les centres urbains soulignent davantage le pouvoir transformateur des ICC, Beijing, Chengdu et Ouagadougou contribuant respectivement à hauteur de 11,0 %, 10,9 % et 10,0 % au PIB local¹³ (rapports des villes créatives de l'UNESCO, Indicateurs Culture|2030 de l'UNESCO).
- Les dépenses moyennes par habitant consacrées à la culture dans les pays à revenu élevé (349 USD) sont plus de deux mille fois supérieures à celles des pays à faible revenu (0,15 USD) et plus de 29 fois supérieures à celles des pays à revenu intermédiaire supérieur (11,79 USD), ce qui démontre les grandes disparités dans la capacité à investir dans la culture à travers le monde (rapports périodiques sur la Convention de 2005).

Enseignements clés

01. Les ICC représentent une part importante de l'économie mondiale.¹⁴ Elles fournissent des millions d'emplois, contribuent au produit intérieur brut (PIB)¹⁵ et à la valeur ajoutée brute (VAB), et permettent aux nations et aux régions de diversifier leur économie et de proposer des opportunités aux talents créatifs et aux entreprises. De nombreuses ICC sont stimulées par les technologies numériques, qui élargissent leur portée et leur empreinte, réduisent les obstacles à l'entrée et favorisent la collaboration interdisciplinaire et internationale. Cependant, l'inégalité d'accès à ces technologies, la faiblesse de la réglementation et de son application, ainsi que l'évolution rapide de ces technologies, font que les possibilités de participation sont inégales. Toutefois, dans l'ensemble, les ICC contribuent au bien-être collectif et au développement durable en amplifiant le patrimoine culturel et en générant de nouveaux produits, services et expériences.
02. La contribution économique des ICC est souvent sous-estimée en raison de la difficulté à la mesurer efficacement, du niveau élevé d'informalité et des difficultés permanentes liées à la gestion de la propriété intellectuelle. Ces éléments compromettent les efforts visant à positionner la culture comme moteur de la croissance et fondement du développement durable.
03. Les ICC fonctionnent dans le cadre d'une « économie mixte » ou d'un écosystème, et non comme une industrie classique. Elles sont extrêmement diverses, couvrant toutes les formes d'art, et sont alimentées par des activités informelles et bénévoles, soutenues par une combinaison de contributions de l'État, des ONG et du secteur privé (en matière de financement, mais aussi d'autres moyens tels que les infrastructures et la réglementation). Par conséquent, les ICC ont besoin de politiques sophistiquées qui permettent à la diversité des expressions culturelles de s'épanouir, facilitent un accès équitable et inclusif aux œuvres culturelles et aux emplois créatifs, et ouvrent la voie à l'innovation et à la croissance. Il est essentiel d'accroître les investissements et le soutien financier en faveur du secteur culturel afin de mettre en place un écosystème culturel inclusif et durable, capable de stimuler l'innovation, la diversité des expressions, la cohésion sociale et le développement à long terme centré sur l'humain. Le renforcement des investissements publics, la mobilisation du secteur privé et l'alignement du financement culturel sur les priorités de développement plus larges constituent une opportunité et seront essentiels pour défendre les droits culturels, permettre aux artistes, aux institutions et aux entreprises créatives de prospérer et garantir la pleine contribution de la culture à la résilience et à la croissance durable.
04. Les ICC génèrent des retombées et des effets d'entraînement dans l'ensemble de l'économie, tout en contribuant au bien-être, à la cohésion et à la fierté qui existent. Elles jouent un rôle central dans la protection, dans la promotion et dans le renouveau du patrimoine, soutiennent la croissance du tourisme culturel et contribuent aux processus d'innovation dans la conception de produits et d'expériences, dans l'urbanisme créatif et dans la gestion de l'urgence climatique. Les ICC constituent un vecteur de développement durable et aident l'humanité à relever les défis mondiaux.
05. Les ICC offrent des possibilités d'inclusion économique dans toutes les régions du monde. Grâce à la diver-

¹² La contribution des industries culturelles et créatives au PIB mondial a été estimée à partir d'une analyse pondérée de la contribution d'un échantillon de 85 pays.

¹³ Les estimations du PIB local peuvent être difficiles à évaluer, car des facteurs de production situés en dehors des limites urbaines peuvent entrer en jeu.

¹⁴ Les ICC représentent une part moyenne de 3,55 % de l'emploi pour les 61 pays pour lesquels des données sont disponibles.

¹⁵ Les ICC contribuent à hauteur de 3,39 % au PIB mondial, selon une estimation à partir d'une analyse pondérée de la contribution d'un échantillon de 85 pays.

sité des expressions culturelles, chaque communauté peut y prendre part. Cependant, dans la pratique, les ICC reflètent profondément des inégalités, en particulier pour les femmes, les minorités et les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés. Il existe en effet des obstacles très importants à une participation égale aux activités culturelles, notamment pour les entreprises créatives formalisées. Le

potentiel des ICC est également freiné par des défis persistants tels que la précarité du travail créatif, la censure et l'autocensure, ainsi que le racisme et le sexisme structurels. Sans efforts spécifiques pour lutter contre les inégalités, les ICC ne pourront pas donner leur pleine mesure et leur contribution au développement durable sera plus faible.

Le lien entre les subventions publiques accordées aux arts et à la culture et la croissance économique générée par les industries culturelles et créatives (ICC) est évident. La culture est un moteur essentiel du développement économique inclusif et, par conséquent, du développement durable. Le suivi des politiques et des mesures mises en œuvre à travers le monde montre que le soutien de l'État à la culture permet de jeter les bases d'une économie mixte dans laquelle les activités lucratives et à forte croissance tirent parti des talents et des contenus générés dans un écosystème culturel plus large. L'interdépendance entre les subventions, les mesures incitatives, les aspects réglementaires et « le marché » est décrite dans le chapitre 4 sous l'angle des politiques. En retour, cette combinaison de soutien public, de partenariats public-privé et d'activités commerciales crée les conditions propices à l'innovation et à la croissance inclusive dans toutes les régions du monde, les ICC étant un important pourvoyeur d'emplois, un générateur de valeur économique et un catalyseur d'innovation. Cependant, bon nombre de ces emplois sont précaires, mal rémunérés et ne bénéficient pas d'un soutien réglementaire et financier approprié.

Le chapitre permet d'examiner de manière critique l'idée simpliste selon laquelle la culture est un moteur de la croissance économique et met plutôt en évidence les défis en matière d'équité et d'inclusion dans les ICC. Il permet d'affirmer l'importance du soutien des pouvoirs publics aux arts et à la culture, qui constituent le fondement d'un secteur résilient et inclusif, même les ICC les plus prospères sur le plan commercial dépendant de talents et de contenus qui ont été en partie générés grâce à des subventions.

Résumé

Au cours des deux dernières décennies, les politiques culturelles ont considérablement évolué pour refléter le rôle de la culture dans le développement durable. Parmi les étapes clés, citons les différentes conventions culturelles de l'UNESCO, notamment la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Celles-ci ont, à des degrés divers, souligné l'importance de la culture pour relever les défis sociétaux tels que l'inclusion sociale, les inégalités économiques, l'égalité des genres et la durabilité environnementale.

Le concept d'économie créative a également influencé de manière significative les politiques culturelles, en mettant l'accent sur la créativité, la propriété intellectuelle et les actifs incorporels en tant que moteurs de la croissance économique et de l'expression culturelle, avec un accent particulier sur la croissance et la création d'emplois. Il s'agit toutefois d'un terme controversé, perçu par certains comme mettant l'économie et le marché au premier plan, au détriment des impacts sociaux et intrinsèques de la culture. Cela est particulièrement important, car la notion d'économie créative risque de déstabiliser l'argument en faveur des subventions publiques (telles que les subventions ou le financement de base des organisations culturelles) et des interventions ciblées, qui sont essentielles pour garantir un secteur culturel inclusif et durable, et donc pour générer ces « réservoirs » de talents et d'innovation qui peuvent à leur tour créer de la valeur économique. Le Rapport mondial aborde cette tension entre, d'une part, la reconnaissance de la contribution économique très importante de la culture et, d'autre part, sa dépendance à l'égard des subventions et son statut de bien public.

Pour assurer la viabilité économique des secteurs de la culture, il ne suffit pas d'adopter des stratégies basées sur le marché, par exemple s'attaquer aux conditions de travail et aux droits des artistes et des professionnels de la culture. Si les approches axées sur le marché ont élargi les sources de revenus, elles risquent également de transformer la culture en marchandise et de marginaliser les expressions non commerciales. Et si la numérisation a permis d'accélérer la diffusion des contenus créatifs, raccourci les chaînes d'approvisionnement et permis à ces contenus d'accéder à divers marchés, la précarité des conditions de travail, en particulier dans le domaine numérique, reste une préoccupation majeure. Les défis à relever concernent notamment la rémunération équitable, le droit d'auteur et la protection sociale, ainsi que la monétisation des contenus, produits et consommés en abondance aujourd'hui. La Recommandation de l'UNESCO relative à la condition de l'artiste (1980) et les initiatives de l'Organisation internationale du travail (OIT) soulignent la nécessité de mettre en place des politiques garantissant les droits économiques et professionnels des travailleurs culturels. Par ailleurs, les principes de rémunération équitable et de consommation éthique font depuis peu l'objet de débats publics de plus en plus fréquents, sous l'impulsion d'associations, de syndicats et de corporations créatives.

Pour être résilients et durables, les secteurs culturels doivent harmoniser les cadres internationaux avec les politiques locales, afin de trouver un équilibre entre la diversité culturelle et la résilience économique, aussi bien à l'échelle locale que mondiale. Il existe toujours un déséquilibre persistant en matière d'opportunités (lié à la géographie, à l'accès aux ressources, au contexte réglementaire et financier, etc.) dans la circulation des biens et services culturels à l'échelle mondiale, ainsi qu'un accès inégal aux ressources et aux opportunités culturelles au sein des pays et entre eux. Ces disparités sont profondément liées à des inégalités systémiques et à des formes de discrimination, qui continuent d'exclure les groupes marginalisés, sous-représentés et autres groupes vulnérables de la pleine participation à la vie culturelle. Il est essentiel de remédier à ces inégalités pour favoriser l'inclusion sociale, l'équité et les objectifs plus larges du développement durable.



Festival des arts et de la culture
mélanésiens au Vanuatu

Le rôle de la culture dans le développement économique

La culture fonctionne comme un système multiforme où les valeurs économiques et culturelles sont étroitement liées, plutôt que d'exister comme des dimensions distinctes ou opposées. La valeur culturelle soutient la croissance économique en favorisant l'innovation, l'identité et le sentiment communautaire, tandis que la valeur économique soutient la production culturelle et son accessibilité. Cette interdépendance rend l'économie culturelle unique, lui conférant un rôle central, mais complexe dans le développement, en stimulant simultanément la croissance financière et en enrichissant le bien-être social. Il est essentiel de reconnaître cette dualité pour comprendre sa contribution unique au progrès durable.

L'emploi dans les ICC est diversifié et englobe toute une gamme de professions, allant des artistes et interprètes aux rôles techniques et administratifs. Cette diversité met en évidence la capacité du secteur à offrir des possibilités d'emploi variées, répondant à différents ensembles de compétences et d'intérêts professionnels.

La contribution régionale à l'emploi dans les ICC varie considérablement, certaines régions affichant un engagement plus important que d'autres dans ce secteur. Par exemple, l'Europe et l'Amérique du Nord ont un pourcentage plus élevé d'emplois dans les ICC, en partie grâce à des politiques culturelles bien établies et à une infrastructure solide qui soutient les industries artistiques et créatives. En Asie, des pays comme la République de Corée et le Japon ont fait des progrès significatifs dans l'intégration des ICC dans leurs cadres économiques, ce qui a entraîné une augmentation substantielle de l'emploi dans ce secteur. En revanche, des régions comme l'Afrique subsaharienne et l'Amérique latine connaissent une croissance, mais les contributions des ICC à l'emploi total (formel) restent comparativement plus faibles. Ces disparités régionales soulignent l'importance de politiques et d'investissements adaptés pour exploiter pleinement le potentiel des ICC dans différentes zones géographiques.

Le renforcement du secteur nécessite en outre des cadres juridiques et politiques intégrés qui garantissent une rémunération équitable, des droits sociaux et la liberté artistique, comme le soulignent les rapports de l'UNESCO intitulés « Encourager la créativité » et « Repenser les politiques en faveur de la créativité ». De telles mesures protègent les créateurs culturels, soutiennent la diversité des voix et des expressions et favorisent des écosystèmes culturels dynamiques et durables.



(In)égalité des genres dans les ICC

Les ICC continuent de faire face à d'importantes inégalités entre les genres, ce qui limite les voies inclusives de participation et de développement. Les femmes gagnent généralement moins que leurs homologues masculins dans divers rôles et secteurs, ce qui souligne les inégalités structurelles persistantes dans ce secteur. Pour combler ces lacunes, des politiques favorisant l'égalité des genres dans le recrutement, les échelles salariales et les possibilités d'avancement professionnel ont notamment été adoptées, ainsi que des initiatives garantissant un accès équitable aux ressources et au développement professionnel pour les femmes. Toutefois, les progrès sont inégaux et varient considérablement d'une région à l'autre, sous l'influence des cadres institutionnels, de la disponibilité des ressources et des attitudes sociétales.

La collecte systématique de données et les pratiques de suivi sont essentielles pour faire progresser l'égalité des genres dans les ICC. Si ces systèmes sont plus répandus dans certaines régions, de nombreuses économies sont confrontées à des difficultés en raison de priorités concurrentes et de ressources limitées. Cela souligne la nécessité de renforcer les capacités et de fournir un soutien international.

Investissements publics dans la culture

On observe d'énormes disparités entre les différents pays et régions en ce qui concerne le budget consacré à la culture et leur approche pour soutenir et développer les ICC. L'Europe et l'Amérique du Nord disposent d'un budget culturel moyen par habitant de 418,56 dollars, ce qui reflète la solidité de leurs cadres institutionnels, la priorité qu'ils accordent à la culture en tant qu'élément clé du développement et de l'identité et, bien sûr, la taille de leurs économies (rapports sur la Convention de 2005). En revanche, la moyenne mondiale s'établit à 124,17 dollars, ce qui montre le fossé qui sépare les régions. Ces

disparités soulignent la nécessité d'une plus grande équité mondiale dans le financement de la culture. Les régions où les investissements par habitant sont les plus faibles auraient tout à gagner d'une coopération internationale et d'un partage des connaissances pour renforcer leurs capacités et améliorer le rôle de la culture dans le développement durable. Les données montrent également l'importance de donner la priorité à la culture dans les dépenses publiques pour favoriser l'innovation, la cohésion sociale et la croissance économique dans toutes les régions.

Le commerce culturel, catalyseur d'une croissance durable

Les accords commerciaux qui reconnaissent le statut particulier des biens et services culturels sont essentiels pour promouvoir les échanges culturels et favoriser un développement économique inclusif. Par exemple, de nombreux pays ont signé ou négocient actuellement des accords qui prévoient un traitement préférentiel aux biens culturels, facilitant ainsi leur circulation transfrontalière et renforçant leur valeur économique. Ces accords comprennent souvent des dispositions visant à protéger les droits de propriété intellectuelle, ce qui est essentiel pour garantir une rémunération équitable aux créateurs et aux acteurs culturels.

Cependant, le commerce mondial est intrinsèquement inégalitaire et le commerce culturel reflète ces disparités. Dominé par des monopoles et des chaînes d'approvisionnement contrôlées par quelques acteurs puissants, le système actuel sape souvent le pouvoir de négociation des pays du Sud, perpétuant ainsi les déséquilibres qui favorisent les économies établies et les précurseurs. Le commerce culturel est souvent négligé dans les négociations commerciales plus larges, ce qui accentue sa marginalisation. En outre, comme une grande partie du commerce culturel se situe désormais dans le domaine des « invisibles » (tels que les contenus et services numériques), ce commerce reste sous-réglementé et mal documenté.

La révolution numérique a considérablement remodelé l'échange de biens et services culturels, les rendant plus accessibles grâce à des plateformes telles que les services de streaming et les marchés en ligne. Si ces évolutions offrent de nouvelles sources de revenus aux artistes et aux entrepreneurs culturels, elles posent également des défis importants. Les plateformes de streaming dominent la chaîne de valeur de la musique, captant une part disproportionnée des revenus et perpétuant les écarts de valeur. Leurs systèmes de répartition des revenus ont tendance à favoriser les artistes les plus connus, laissant les créateurs plus modestes ou indépendants dans une position défavorable. Cette concentration du marché nuit à la diversité et à la rémunération équitable dans l'ensemble du secteur. Une autre préoccupation urgente est la manière dont les plateformes numériques facilitent le trafic illicite de biens culturels, alors que les États peinent à répondre à la circulation rapide et souvent transitoire en ligne d'objets culturels volés ou exportés illégalement. Il est essentiel de renforcer la surveillance, la réglementation et la coopération internationale pour lutter contre ces pratiques et protéger le patrimoine culturel. Parmi les autres défis à relever, citons les violations généralisées du droit d'auteur, la perturbation des modèles commerciaux traditionnels et les pratiques abusives, telles que les contrats d'acquisition, qui portent atteinte aux droits des créateurs. L'essor de l'intelligence artificielle accentue ces problèmes, en permettant l'utilisation non autorisée d'œuvres créatives et en faisant peser de nouvelles menaces sur la propriété intellectuelle.

Il est urgent de remédier aux disparités importantes et profondes qui existent dans le commerce et les échanges culturels à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités dans les négociations commerciales et le partage des connaissances entre les régions. Des politiques adaptées et des cadres équitables sont essentiels pour garantir que le commerce culturel favorise un développement mondial équilibré.

Investissements dans le patrimoine

Les investissements dans le patrimoine constituent un élément central de la politique culturelle au sens large, qui positionne le patrimoine comme fondement de l'expression culturelle et moteur du développement, y compris du commerce culturel. Le pourcentage moyen des dépenses publiques annuelles totales consacrées à l'identification, à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel varie considérablement selon les groupes de régions et les groupes de revenus, reflétant ainsi des priorités divergentes en matière de politiques et des niveaux de ressources disponibles différents.

Les disparités régionales décrites soulignent la nécessité d'un soutien ciblé dans les domaines sous-financés afin de préserver le patrimoine culturel et naturel. Une collaboration internationale accrue, un renforcement des capacités et un financement plus important permettrait de contribuer à combler ce fossé et d'assurer la préservation et l'utilisation à long terme du patrimoine riche, mais vulnérable, des régions.

Partenariat public-privé et investissements conjoints dans la culture

Un large éventail de politiques publiques soutient les investissements dans la culture, notamment des mécanismes de soutien indirects, tels que des incitations fiscales et des cadres juridiques et réglementaires, ainsi qu'une gamme d'instruments financiers et d'investissements. Les auteurs soulignent également la tendance croissante au financement public-privé de la culture, une réalité dans l'économie mixte des ICC. Le chapitre explore la manière dont les partenariats public-privé (PPP) constituent un moyen efficace de mobiliser des investissements privés pour des projets culturels. Ces partenariats peuvent apporter des ressources et une expertise supplémentaires aux initiatives culturelles, renforçant ainsi leur impact et leur durabilité. Les PPP peuvent être particulièrement avantageux pour les projets de grande envergure tels que l'agrandissement de musées ou la restauration de sites patrimoniaux, dont le coût peut être prohibitif pour le seul financement public. Afin de maximiser les avantages des PPP, les accords doivent être soigneusement structurés pour protéger les intérêts des institutions culturelles et assurer leur viabilité à long terme. Des conditions transparentes, une délimitation claire des responsabilités et l'alignement sur les objectifs culturels et communautaires sont essentiels pour éviter les effets négatifs et réaliser des projets à la fois viables sur le plan économique et enrichissants sur le plan culturel.



L'inclusion et la durabilité comme fondements du développement des ICC

L'inclusion dans les ICC n'est pas seulement une question d'équité, mais aussi un pilier de la démocratie, de la redevabilité et de la pleine réalisation du potentiel créatif et économique. Ne pas soutenir les groupes marginalisés compromet non seulement leurs opportunités, mais aussi le potentiel plus large de l'écosystème culturel en matière d'innovation et de développement. Cela est particulièrement important dans les pays en développement, où les jeunes représentent la majorité de la population et détiennent la clé de l'avenir du développement culturel et économique. En donnant la priorité à leur inclusion, on garantit que leur énergie créative et leurs perspectives contribuent à façonner des secteurs culturels plus équitables et plus dynamiques.

Pour lutter contre les inégalités dans les ICC, il ne suffit pas d'accroître la représentation ; il faut aussi s'attaquer à des problèmes systémiques tels que l'inégalité salariale, l'accès limité aux postes de direction et les discours culturels discriminatoires. Les femmes, bien que plus visibles dans les ICC, se heurtent souvent à des obstacles qui les empêchent d'accéder à des postes de haut niveau. Elles font également face des environnements de travail qui perpétuent les stéréotypes. De plus, l'augmentation de la représentation doit aller de pair avec une réflexion sur la manière dont les groupes marginalisés sont représentés dans les productions culturelles, afin de garantir que celles-ci ne renforcent pas les préjugés sociétaux. La préservation du patrimoine met également en évidence les inégalités, car les femmes et les communautés marginalisées, bien qu'elles soient les principales détentrices de savoirs, sont souvent exclues des processus décisionnels. Pour être véritablement inclusives, les ICC doivent relever ces défis interdépendants afin de créer des opportunités équitables et des récits qui reflètent et valorisent toutes les voix.

Il est impératif que les politiques culturelles mettent l'accent sur l'inclusion, la durabilité et l'équité. Les ICC offrent des plateformes aux groupes marginalisés, favorisant l'expression personnelle, le développement des compétences et les opportunités économiques, en particulier dans les régions en développement. Il est essentiel de s'attaquer aux obstacles systémiques, tels que l'inégalité salariale et le faible nombre de postes de direction occupés par des femmes et des minorités. Intégrer la durabilité dans les activités des ICC, tout en prenant en compte les considérations écologiques dans le tourisme et la gestion des ressources, permet d'aligner les secteurs culturels sur des objectifs environnementaux plus larges. De plus, le renforcement de la collaboration transnationale peut améliorer le partage des connaissances et le développement équitable, garantissant ainsi la contribution de la culture au développement durable et au bien-être de la société.

Chapitre 4

Appel en faveur d'un objectif à part entière

Un objectif de développement durable à part entière pour la culture faciliterait l'engagement en matière de politiques en faveur de la valeur et de l'impact des ICC, ce qui se traduirait par une collecte de données plus solide et plus cohérente, par une réglementation et une réforme juridique spécifiques fondées sur des données probantes, ainsi que par des investissements et un soutien ciblés. Il permettrait une compréhension plus holistique de la valeur économique qui relie l'expression culturelle à but non lucratif, subventionnée et informelle au développement d'organisations, d'institutions et d'entreprises formelles qui, ensemble, génèrent des emplois, contribuent à la croissance économique et, surtout, améliorent la qualité de vie. Un tel objectif placerait les ICC au cœur d'un modèle économique durable qui prospère grâce à la diversité, à l'inclusion et à la célébration de la créativité humaine.

► Note d'orientation

Simon Brault



Consultant indépendant en art

« C'est pourquoi les enjeux et les défis immédiats auxquels l'industrie culturelle et créative est confrontée, notamment le statut social et professionnel précaire de sa main-d'œuvre, la défense de la liberté créative dans toutes ses dimensions et la protection des cultures locales authentiques dans toute leur diversité, doivent être pris en compte par les gouvernements nationaux et locaux. Ces derniers devraient élaborer ou moderniser leurs politiques culturelles, ainsi que leur législation en matière de travail et de propriété intellectuelle. Ils devraient également réaliser les investissements nécessaires dans les infrastructures et soutenir la croissance des entreprises du secteur tout en veillant à l'amélioration des conditions de vie des personnes qui y travaillent. »





Thiago Jesus
Chercheur et producteur créatif faisant
avancer les approches basées sur la
culture pour l'action climatique

Chapitre 5

Lutter contre le changement climatique et promouvoir la durabilité environnementale par la culture

Voix créatives

Oto Hudec



Artiste visuel et enseignant,
Université technique de Košice, Slovaquie

« Dans un monde confronté à l'imprévisibilité géopolitique et aux inégalités, où la courbe des émissions de gaz à effet de serre continue à augmenter inexorablement, la culture nous aide à renouer avec ce qui fait notre humanité. Elle favorise l'empathie et permet d'envisager un changement de paradigme environnemental face aux défis mondiaux. Les communautés autochtones incarnent depuis longtemps des modes de vie durables, fondés sur l'harmonie avec la nature et le bien-être collectif. Le domaine culturel doit s'engager plus profondément dans cette sagesse, la valoriser et résister aux paradigmes extractifs et coloniaux. »



Chiffres clés

- Seuls 35 % des 190 États parties ont déclaré avoir atteint un niveau adéquat de coordination et d'intégration des accords multilatéraux et des politiques ou stratégies du patrimoine mondial à l'échelle nationale, avec des chiffres nettement inférieurs dans les régions Amérique latine et Caraïbes, ainsi qu'Asie de l'Ouest et Afrique du Nord, qui affichent toutes deux 13 % (rapports périodiques sur la Convention de 1972).
- Les pays à revenu élevé et du Nord déclarent un niveau de coordination et d'intégration 2,5 fois plus élevé que ceux des catégories à faible revenu et du Sud (rapports périodiques sur la Convention de 1972).
- Entre 86 % et 89 % des États parties ont déclaré estimer que leurs cadres juridiques relatifs au patrimoine culturel et naturel sont adéquats ou partiellement adéquats pour protéger le patrimoine culturel et naturel contre les effets environnementaux et climatiques, tels que les évaluations de l'impact sur l'environnement (rapports périodiques sur la Convention de 1972).
- Si des cadres réglementaires existent et sont jugés globalement adéquats pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel, leur mise en œuvre reste un défi majeur dans la plupart des pays. Seuls 25 % à 26 % des États parties ayant soumis un rapport périodique estiment disposer des capacités et des ressources nécessaires pour appliquer ces législations et réglementations en matière de conservation et de protection de leur patrimoine culturel et naturel (rapports périodiques sur la Convention de 1972).
- Les émissions de carbone des industries culturelles et créatives varient considérablement selon les groupes de revenus, les pays à revenu intermédiaire supérieur produisant les émissions moyennes les plus élevées, avec environ 23,8 millions de tonnes de CO₂ par an, contre une moyenne mondiale de 11,8 millions de tonnes de CO₂ par an (analyse par BOP Consulting (2024) des rapports périodiques sur la Convention de 2005, des statistiques de l'OCDE, des Ministères de la culture, et de Our World in Data).

Enseignements clés

- Le changement climatique est l'une des plus grandes menaces qui pèsent aujourd'hui sur le patrimoine naturel et culturel, et entraînant des pertes tant économiques que non économiques. Des contrées sauvages du parc national du Serengeti en Tanzanie au Taj Mahal, en Inde, en passant par les vastes glaciers du Groenland et du Danemark, ainsi que les cathédrales baroques d'Amérique latine, on estime qu'un site du patrimoine naturel sur trois et un site du patrimoine culturel sur six sont actuellement menacés par les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et des événements climatiques à évolution lente. En outre, le changement climatique perturbe de plus en plus le tissu socioculturel des communautés du monde entier. De nombreuses formes de patrimoine culturel immatériel étant profondément liées à des lieux, à des territoires et à des environnements naturels spécifiques, le changement climatique menace également la durabilité de ce patrimoine vivant et de ses détenteurs, ainsi que les ressources dont ils ont besoin pour le pratiquer et le transmettre.
- Les peuples autochtones comptent parmi les populations les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Cette vulnérabilité est exacerbée par de multiples facteurs interdépendants, tels que le genre, le revenu et la classe sociale, ainsi que par une marginalisation historique qui perdure à travers des politiques et des cadres juridiques violant les droits et modifiant les territoires de ces peuples. De plus, les dommages irréparables causés aux langues, aux systèmes de savoirs et aux moyens de subsistance par la perte de biodiversité et de services écosystémiques réduisent la capacité d'adaptation de ces communautés, qui serait autrement élevée. Cependant, l'attention portée aux systèmes de savoirs autochtones et à leur relation durable avec l'environnement s'est accrue afin de soutenir l'action mondiale en faveur du climat.
- Alors que la planète fait face à un besoin urgent de transformation dans tous les aspects de la vie humaine, le secteur culturel détient un immense pouvoir pour soutenir cette transition, d'autant que la culture est une source de connaissances, de valeurs et de communication. Il est désormais largement reconnu que la culture n'est pas seulement une victime du changement climatique, mais qu'elle constitue également une ressource puissante pour réduire et gérer les risques, atténuer le changement climatique et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation. En effet, elle offre des connaissances et des pratiques précieuses qui renforcent la résilience des communautés aux effets climatiques. Il est donc essentiel d'intégrer les dimensions culturelles dans l'action climatique afin de réduire la vulnérabilité et de promouvoir des approches inclusives préservant et favorisant la diversité des systèmes de savoirs et des expressions culturelles.
- Dans le secteur culturel, la transition vers une économie à faible intensité de carbone nécessite d'importants investissements dans les compétences, les ressources et les infrastructures, tout en protégeant et en sauvegardant le patrimoine et les pratiques culturelles, et en parvenant à un consensus entre les décideurs. Il est également essentiel de donner aux communautés les moyens de rester les gardiens actives de leurs ressources culturelles et naturelles. Un cadre de transition juste pour les industries culturelles et créatives doit garantir l'équité dans les processus de planification et de prise de décision en matière de climat, et mettre en place des mesures ciblées pour soutenir les communautés locales et les petites organisations les plus vulnérables. Il doit notamment comprendre des programmes de renforcement des capacités et de formation, un financement équitable des technologies vertes, la reconnaissance des droits des peuples autochtones, des politiques spécifiques au

genre et une répartition équitable des avantages pour les personnes les plus touchées par la transition.

05. Des efforts multilatéraux doivent être déployés pour mettre en œuvre des cadres de politiques efficaces protégeant et promouvant la culture face au changement climatique, et pour faire progresser le Programme 2030 et l'Accord de Paris. Pour ce faire, les gouvernements, les organismes du secteur culturel et les instituts de recherche doivent combler de toute urgence les lacunes en matière de connaissances et renforcer les données factuelles sur les liens entre la culture et l'action climatique. Pour ce faire, il est nécessaire d'investir dans la collecte collaborative et coordonnée de données, ainsi que dans des recherches ciblées, afin d'éclairer l'élaboration de politiques et de mesures détaillées à tous les niveaux, en particulier

concernant la contribution de la culture à l'adaptation, à l'atténuation, à la prévention des pertes et des dommages, au renforcement de la résilience et à la promotion de changements de comportement. Les solutions fondées sur la culture s'adaptent souvent à l'échelle locale, à un secteur spécifique ou à une culture donnée, mais les efforts actuels restent concentrés de manière disproportionnée sur l'Europe et l'Amérique du Nord, avec une faible représentation des autres régions. Renforcer les données probantes sur le potentiel immense de la culture pour stimuler l'action climatique permettra de débloquer des ressources financières afin d'accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD et de soutenir les efforts nationaux et multilatéraux visant à intégrer officiellement la culture dans les politiques et stratégies climatiques à tous les niveaux.

Le chapitre 5 nous alerte sur l'importance vitale d'intégrer davantage la culture, la créativité et la diversité des épistémologies dans les débats internationaux et les mesures opérationnelles relatives au changement climatique. Il met également en évidence les défis profondément enracinés que pose l'harmonisation des approches de politiques en matière de culture, d'environnement et de développement socioéconomique. Il souligne également le rôle multidimensionnel de la culture dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la durabilité environnementale, la question de la décarbonation et de la durabilité environnementale dans les industries culturelles et créatives, ainsi que la nécessité de protéger le patrimoine culturel et de préserver la culture contre le changement climatique et les impacts environnementaux.

Résumé

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque. Il fait peser des menaces importantes et croissantes sur l'ensemble de la planète, affectant de manière disproportionnée les populations, les communautés et les écosystèmes, et compromettant la capacité de tous les pays à parvenir à un développement durable. Les conséquences du changement climatique menacent notre patrimoine naturel, culturel et vivant, la capacité des individus et des communautés à exercer leurs droits culturels (en particulier le droit d'accéder à leurs traditions et identités culturelles, de les pratiquer et de les préserver), mettent en péril les industries culturelles et créatives et, dans les scénarios les plus extrêmes, dévastent des vies et des moyens de subsistance à l'échelle mondiale. Il est essentiel de prendre des mesures d'atténuation urgentes et ambitieuses pour maintenir l'objectif de 1,5°C et garantir que la planète et les sociétés humaines conservent une capacité suffisante pour s'adapter aux effets déjà perceptibles du changement climatique.

Le chapitre 5 met en évidence les effets du changement climatique sur la culture, mais illustre également les moyens par lesquels la culture constitue un moteur indispensable à une action climatique efficace. Il est de plus en plus reconnu que la culture n'est pas une simple victime des effets du changement climatique, mais qu'elle constitue une ressource puissante pour réduire et gérer les risques, atténuer le changement climatique et mettre en œuvre des stratégies capables de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience à ces défis croissants.

La culture : un moteur du progrès vers le développement durable et l'action climatique

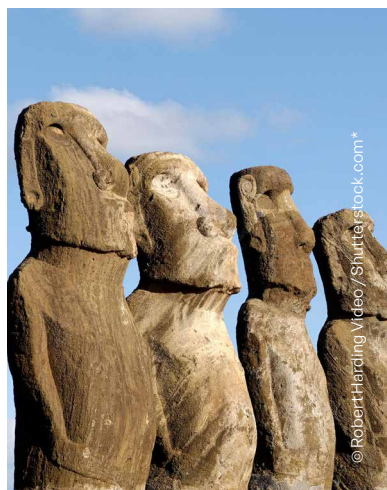
La culture est un bien public mondial, comme le reconnaît la Déclaration finale de MONDIACULT 2022, ainsi qu'un catalyseur crucial et un moteur de progrès vers les ODD. La Déclaration de MONDIACULT 2022 a également souligné « l'importance d'intégrer le patrimoine culturel et la créativité dans les discussions internationales sur le changement climatique, étant donné son impact multidimensionnel sur la sauvegarde de toutes les formes de patrimoine et d'expressions culturelles et reconnaissant le rôle de la culture en faveur de l'action climatique, notamment à travers les systèmes de savoirs traditionnels et autochtones ».

Ces dernières décennies, la prise de conscience des liens indissociables entre la culture et la nature, ainsi que du rôle crucial qu'ils jouent dans le développement durable, n'a cessé de croître. En outre, des progrès significatifs ont ainsi été réalisés dans l'intégration de la culture, du patrimoine et de la créativité dans la formulation de politiques de développement nationales, régionales et internationales et dans les instances intergouvernementales. Par exemple, la 28e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) a marqué un tournant dans la reconnaissance de la culture comme élément essentiel des stratégies climatiques mondiales, avec l'inclusion du patrimoine culturel parmi les cibles du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et la création du Groupe d'amis pour une action climatique fondée sur la culture.

Le changement climatique, la plus grande menace pour la culture et le patrimoine

Comme l'a démontré le chapitre 5, le changement climatique est l'une des plus grandes menaces qui pèsent aujourd'hui sur le patrimoine naturel et culturel. On estime qu'un site du patrimoine naturel sur trois et un site du patrimoine culturel sur six sont actuellement menacés par le changement climatique. Les changements du niveau des mers sur les marges continentales exposent des milliers de sites préhistoriques sur les plages, et l'impact des vagues affecte les fortifications côtières. Le patrimoine culturel subaquatique est menacé en raison d'une modification des schémas de conservation, d'un changement des courants et de l'introduction de nouvelles espèces animales dans les eaux. L'augmentation de la température du sol et la modification des régimes de précipitations, qui entraînent des sécheresses ou des inondations, menacent les objets culturels enfouis en accélérant les mécanismes de dégradation sur les sites archéologiques et en augmentant les risques de pillage et de trafic illicite des biens culturels.

De plus, le changement climatique perturbe de plus en plus le tissu socioculturel des communautés du monde entier, qu'il s'agisse de mégapoles tentaculaires ou de communautés rurales isolées. De nombreuses formes de patrimoine culturel immatériel étant profondément liées à des lieux, à des territoires et à des environnements naturels spécifiques, le changement climatique menace la durabilité de ce patrimoine vivant et de ses détenteurs, ainsi que les ressources dont ils ont besoin pour le pratiquer et le transmettre aux générations actuelles et futures. La perte de territoire, d'habitabilité et de patrimoine culturel a également des répercussions en cascade sur le bien-être des personnes et peut entraîner la perte de l'accès à d'autres membres de la communauté, aux liens ancestraux, aux sites, espaces et paysages familiers, ainsi qu'aux matériaux nécessaires à la perpétuation des pratiques culturelles. Le déplacement dissocie les communautés de leur contexte social, matériel et environnemental, érodant ainsi leurs filets de sécurité et leur cohésion culturelle.



Statues moaï menacées par des facteurs climatiques et hydriques. Île de Pâques, Chili

Les pertes économiques et non économiques causées par le changement climatique sont abordées dans le chapitre 5. Par exemple, il fait peser des risques importants à long terme sur la viabilité économique des industries culturelles et créatives, en particulier en raison de la fréquence croissante des perturbations climatiques qui compromettent leur durabilité et leur résilience. Les pertes non économiques comprennent la perte de langues ou la perturbation de la transmission intergénérationnelle des pratiques socioculturelles, ce qui affaiblit également la capacité des communautés à tirer parti de leurs ressources culturelles pour lutter contre les conséquences du changement climatique et s'y adapter. Dans les cas extrêmes, le changement climatique est lié à la perte de territoire et d'habitabilité, ce qui contraint des communautés entières à migrer et à abandonner leur patrimoine bâti, vivant et naturel.

Les peuples autochtones comptent parmi les populations les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Cette vulnérabilité est exacerbée par de multiples facteurs interdépendants, tels que le genre, le revenu et la classe sociale, ainsi que par une marginalisation historique qui perdure à travers des politiques et des cadres juridiques violant les droits et modifiant les territoires de ces peuples. De plus, les dommages irréparables causés aux langues, aux systèmes de savoirs et aux moyens de subsistance par la perte de biodiversité et de services écosystémiques réduisent la capacité d'adaptation de ces communautés, qui serait autrement élevée.

Il est toutefois essentiel de reconnaître la capacité des communautés à s'adapter au changement climatique. Le patrimoine vivant est dynamique et évolue en fonction du contexte et des besoins de chaque génération. Loin d'être compromis ou rendu obsolète par le changement climatique, il peut faire preuve de résilience aux scénarios futurs.

Protéger et promouvoir la culture face au changement climatique

Si des cadres réglementaires existent et sont jugés globalement adéquats pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel, leur mise en œuvre reste un défi majeur dans la plupart des pays. Seuls 25 % à 26 % des États parties ayant soumis un rapport périodique estiment disposer des capacités et des ressources nécessaires pour appliquer efficacement ces législations et réglementations en matière de conservation et de protection de leur patrimoine culturel et naturel. Les disparités dans ce groupe sont importantes, 56 % des pays du Nord déclarant des capacités et des ressources adéquates pour le patrimoine culturel et naturel, contre seulement 14 % pour le patrimoine culturel à 15 % pour le patrimoine naturel dans les pays du Sud.

Pour assurer la sauvegarde continue du patrimoine, il est essentiel de comprendre les effets du changement climatique et d'y répondre efficacement en concevant et en mettant en œuvre des plans d'adaptation nationaux et locaux appropriés. Cela nécessite des approches pluralistes qui intègrent des évaluations scientifiques, des méthodologies innovantes, des cadres de politiques, les savoirs culturels locaux, les systèmes de savoirs autochtones et les pratiques de gestion traditionnelles. Renforcer la résilience culturelle implique également de donner aux communautés les moyens de s'impliquer activement dans la protection et la sauvegarde de leur patrimoine naturel et culturel.



Bergersamí dans l'Arctique, Norvège

©Shojol Islam / Pexels.com

La culture, une ressource essentielle dans la lutte contre le changement climatique

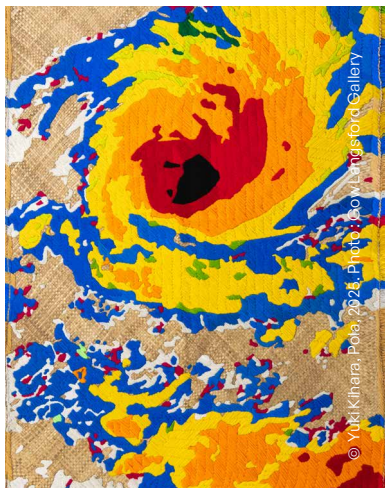
Il est de plus en plus reconnu que la culture, qu'il s'agisse du patrimoine, des arts ou des industries culturelles et créatives, constitue une ressource puissante pour faire face aux effets du changement climatique. La culture participe non seulement aux efforts d'atténuation, mais joue également un rôle central dans l'adaptation au climat en fournissant des connaissances et des pratiques précieuses qui renforcent la résilience des communautés aux effets du climat. Il est essentiel d'intégrer les dimensions culturelles dans l'action climatique afin de réduire la vulnérabilité et de promouvoir des approches inclusives qui préservent et favorisent la diversité des systèmes de savoirs et des expressions culturelles.

Si l'accent a été principalement mis sur la surveillance et l'adaptation dans le cadre des systèmes de savoirs locaux et du changement climatique, il est tout aussi important de reconnaître leur contribution à l'atténuation, qui vient compléter les connaissances scientifiques pour améliorer les résultats en matière de conservation. Une série de pratiques traditionnelles pertinentes pour les stratégies d'atténuation contemporaines a été identifiée par le Groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine culturel. On peut citer notamment les caractéristiques passives et intrinsèquement durables de l'architecture traditionnelle, telles que les avant-toits, les vérandas, les volets et les dispositifs d'ombrage, ainsi que les modes traditionnels d'utilisation des sols urbains, comme les espaces denses, praticables à pied et à usage mixte, ou encore les savoirs ancrés dans les systèmes du patrimoine agricole à faible émission de carbone. De nombreux systèmes culturels traditionnels incarnent également des modèles d'économie circulaire qui privilégient une gestion responsable, la réutilisation et l'efficacité des ressources.

La culture, y compris le patrimoine vivant, peut jouer un rôle essentiel en tant que source de préparation, de résilience et de restauration. Elle permet de réduire les vulnérabilités et l'exposition, d'évaluer les risques et d'aider les communautés à faire face aux risques liés au climat. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, un accord mondial adopté en 2015 par les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour orienter les efforts de réduction des risques de catastrophe de 2015 à 2030, souligne le rôle essentiel de la société civile dans la gestion des risques au niveau local, notamment la contribution des enfants et des jeunes, des personnes en situation de handicap, des seniors, des migrants et des peuples autochtones.

Transition juste

Dans le secteur culturel, la transition vers une économie à faible intensité de carbone nécessite d'importants investissements dans les compétences, les ressources et les infrastructures, tout en protégeant et en sauvegardant le patrimoine et les pratiques culturelles, et en parvenant à un consensus entre les décideurs. Il est également essentiel de donner aux communautés les moyens de rester les gardiens actifs de leurs ressources culturelles et naturelles. Un cadre de transition juste pour le secteur culturel doit garantir l'équité dans les processus de planification et de prise de décision en matière de climat, et mettre en place des mesures ciblées pour soutenir les communautés locales et les petites organisations les plus vulnérables. Il doit notamment comprendre des programmes de renforcement des capacités et de formation, un financement équitable des technologies vertes, la reconnaissance des droits des peuples autochtones, des politiques spécifiques au genre et une répartition équitable des avantages pour les personnes les plus touchées par la transition.



La sensibilisation, moteur de l'action climatique

Les facteurs socioculturels, les changements de comportement et de mode de vie, soutenus par des politiques, des infrastructures et des technologies, peuvent accélérer la transition sociétale vers une consommation à faible intensité d'émissions. La culture est de plus en plus reconnue comme un puissant vecteur de communication sur l'action climatique et le changement de comportement. Par exemple, un nombre croissant de mouvements artistiques et écologiques mettent en avant l'urgence de ce défi à travers la narration, l'activisme, les échanges d'idées et les expériences collectives.

Malgré son immense potentiel pour sensibiliser à l'action climatique et la stimuler, la culture reste largement négligée dans les stratégies et les politiques climatiques en raison d'un manque de compréhension, d'expertise et d'investissements. L'intérêt grandit pour l'exploration du rôle des activités artistiques et culturelles dans la sensibilisation du public et l'évolution des comportements à l'égard de l'action climatique. Cependant, des données probantes supplémentaires sont nécessaires pour démontrer leur efficacité dans la promotion de l'agentivité et du changement de comportement.

La durabilité environnementale dans les industries culturelles et créatives

Bien qu'elles représentent 3,39 % du PIB mondial¹⁶ et une part moyenne de 3,55 % de l'emploi¹⁷ (rapports périodiques sur la Convention de 2005 / données d'Eurostat 2023) et qu'elles soient intégrées dans les chaînes d'approvisionnement d'autres industries, les industries culturelles et créatives ont un impact environnemental souvent sous-estimé et peu étudié. Que ce soit l'utilisation d'équipements lors de festivals et de productions cinématographiques à la consommation d'énergie des musées, des théâtres et des spectacles en direct, ou encore les déplacements associés, toutes les activités des industries culturelles et créatives ont une empreinte environnementale, sans compter les activités numériques, souvent négligées.

Cependant, en l'absence de données mondiales ou d'une approche unifiée permettant de prendre en compte l'ensemble des émissions de carbone, de la consommation de ressources et de la production de déchets des différents secteurs et industries, les données restent fragmentées et incohérentes, ce qui limite la capacité à comprendre et à atténuer leur impact environnemental.

Tracer la voie à suivre

La reconnaissance du rôle de la culture dans l'action climatique n'a cessé de gagner du terrain ces dernières années et des progrès significatifs ont été réalisés par les gouvernements, les décideurs politiques internationaux et les institutions mondiales pour intégrer la culture aux débats internationaux sur le climat et aux instances intergouvernementales. Parmi les étapes clés vers le renforcement des arguments en faveur de politiques climatiques fondées sur la culture dans le cadre climatique mondial, on peut citer, par exemple la Déclaration de Rome des Ministres de la culture du G20 (qui reconnaît que la culture offre un grand potentiel pour stimuler l'action climatique et contribuer de manière significative aux solutions climatiques), le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale (qui a introduit sept cibles spécifiques pour mesurer les progrès, dont une consacrée au patrimoine culturel) et le Pacte pour l'avenir adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui appelle à intégrer la culture dans les politiques économiques,

¹⁶ La contribution des industries culturelles et créatives au PIB mondial a été estimée à partir d'une analyse pondérée de la contribution d'un échantillon de 85 pays.

¹⁷ Part moyenne de l'emploi pour les 61 pays pour lesquels des données sont disponibles.

sociales et environnementales, avec le soutien d'investissements publics). Par ailleurs, l'UNESCO collabore avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à l'élaboration d'indicateurs pour le patrimoine culturel dans le cadre du GGA. Parallèlement, l'UNESCO élabore des indicateurs permettant de mesurer la contribution de la culture à l'adaptation et à la résilience, ainsi que pour mesurer les pertes et dommages subis, dans le cadre des Indicateurs Culture|2030 de l'UNESCO, avec le soutien de l'Union européenne.

Si des progrès significatifs ont été accomplis dans l'intégration de la culture dans les processus et cadres réglementaires relatifs au climat, des lacunes importantes subsistent et doivent être comblées afin de renforcer le lien entre culture et climat dans la perspective de MONDIACULT 2025 et de la COP30. En prévision de l'actualisation des Contributions déterminées au niveau national (CDN) et des Plans d'adaptation nationaux (PAN) que les États membres doivent soumettre à la CCNUCC en 2025, il est urgent d'intégrer la culture dans ces engagements, car les références à la culture sont actuellement absentes.

Pour intensifier les efforts multilatéraux en faveur de cadres politiques efficaces protégeant et promouvant la culture face au changement climatique, et pour faire progresser le Programme 2030 et l'Accord de Paris, les gouvernements, les organismes du secteur culturel et les instituts de recherche doivent combler de toute urgence les lacunes en matière de connaissances et renforcer les données factuelles sur les liens entre la culture et l'action climatique. Pour ce faire, il est nécessaire d'investir dans la collecte collaborative et coordonnée de données, ainsi que dans des recherches ciblées, afin d'éclairer l'élaboration de politiques et de mesures détaillées à tous les niveaux, en particulier concernant la contribution de la culture à l'adaptation, à l'atténuation, à la prévention des pertes et des dommages, au renforcement de la résilience et à la promotion de changements de comportement. Les solutions fondées sur la culture s'adaptent souvent à l'échelle locale, à un secteur spécifique ou à une culture donnée, mais les efforts actuels restent concentrés de manière disproportionnée sur l'Europe et l'Amérique du Nord, avec une faible représentation des autres régions.

Il est essentiel d'élargir la portée géographique de la collecte de données et d'accorder une attention particulière aux aspects suivants : quantification des pertes économiques et non économiques liées au changement climatique, en accordant une attention particulière au patrimoine vivant afin d'éclairer les stratégies de résilience ; collecte de données exhaustives sur les émissions de carbone, sur la production de déchets et sur les impacts environnementaux dans les industries culturelles et créatives ; recensement des politiques internationales, des initiatives sectorielles et des meilleures pratiques culturelles régénératrices ; évaluation de la manière dont les stratégies d'adaptation et d'atténuation fondées sur la culture et le patrimoine sont mises en œuvre dans les différentes régions ; et élargissement des données probantes disponibles sur l'efficacité des activités artistiques et culturelles pour influencer les décisions, changer les attitudes et favoriser les changements de comportement.

Renforcer les données probantes sur le potentiel immense de la culture pour stimuler l'action climatique permettra de débloquer des ressources financières afin d'accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD et de soutenir les efforts nationaux et multilatéraux visant à intégrer officiellement la culture dans les politiques et stratégies climatiques à tous les niveaux. Cela permettra également de jeter les bases pour ancrer la culture dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et en faire un objectif à part entière dans le Programme de développement durable pour l'après-2030.

Chapitre 5

Appel en faveur d'un objectif à part entière

Un objectif à part entière pour la culture permettrait de collecter des données plus solides et plus systématiques sur les liens entre la culture et l'action climatique, en particulier sur les contributions de la culture à l'adaptation et à l'atténuation, à la prévention des pertes et des dommages, au renforcement de la résilience et à la promotion du changement de comportement. Le renforcement de la base factuelle et l'élaboration de solutions fondées sur la culture permettront à leur tour de mobiliser les ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour accélérer les progrès vers le développement durable.

► Note d'orientation

Frances C. Koya Vaka'uta



Cheffe d'équipe, Culture pour le développement,
Communauté du Pacifique (CPS)

« La culture est au cœur de la résilience au climat. Il s'agit d'un appel lancé à la communauté internationale, et en particulier aux ministres chargés de la culture, afin qu'ils reconnaissent la culture comme une dimension essentielle de la sécurité humaine et un domaine de leadership climatique. Les peuples autochtones ont longtemps maintenu un équilibre entre leur vie et leur environnement, guidés par des systèmes de savoirs holistiques et ancrés dans leur territoire. Pour parvenir à un développement inclusif et durable, la culture doit être affirmée comme un objectif à part entière dans le Programme mondial pour l'après-2030. »





Patty Gerstenblith
Professeure émérite,
Faculté de droit de l'Université DePaul,
États-Unis d'Amérique

Chapitre 6

Protéger les artistes et la culture en péril et renforcer la résilience, la paix et la sécurité

Voix créatives

Aya Tarek



Peintre et artiste multidisciplinaire

« Il est tout simplement impossible d’imaginer une société saine et durable sans protéger les artistes et préserver le patrimoine culturel ; c’est comme essayer d’imaginer un corps sans âme. Même en période d’incertitude et de conflit, lorsque la culture devient une cible, les populations et les communautés ont également cette incroyable capacité à se battre...

...La culture n’est pas simple marchandise comme les autres, et les artistes ne sont pas jetables. Il est temps de se mobiliser et d’agir. »



Chiffres clés

- Un cinquième (18 %) des pays ayant soumis un rapport à l'échelle mondiale ont l'intention de demander une protection renforcée pour leurs sites du patrimoine mondial (une mesure activement utilisée par les États pour obtenir un niveau de protection juridique plus élevé en cas de conflit armé) dans les trois prochaines années. Ce sont 83 biens qui devraient être désignés pour bénéficier de cette protection (79 dans les pays du Sud et 4 dans les pays du Nord) (rapports périodiques sur la Convention de 1972).
- Seuls 58 % des pays ont introduit dans leur réglementation militaire des dispositions visant à garantir le respect des biens culturels (rapports périodiques sur la Convention de 1954).
- En tout, 85 % des pays ayant soumis un rapport ont indiqué avoir introduit des mesures pénales pour les comportements contraires aux obligations énoncées dans la Convention de 1954 (rapports périodiques sur la Convention de 1954), tandis que 75 % ont indiqué avoir érigé en infractions pénales les violations graves du Deuxième Protocole (rapports périodiques sur la Convention de 1954).
- L'absence de surveillance efficace du trafic est particulièrement préoccupante en période de conflit ou de catastrophe naturelle. Bien que la plupart des pays ayant soumis un rapport disposent de lois, de politiques ou de lignes directrices exigeant des inventaires des biens culturels, seuls deux tiers d'entre eux appliquent un système national normalisé (rapports périodiques sur la Recommandation de 2015).¹⁸

Enseignements clés

01. La culture est menacée : les conflits armés, le terrorisme (et la menace terroriste) et la violence, qui sévissent dans toutes les régions du monde, sont associés à la crise climatique et à la réduction de la capacité d'action des gouvernements et de la société civile. Cela entraîne la destruction de sites patrimoniaux, les cultures des communautés descendantes et de celles qui vivent dans ou à proximité des zones de conflits étant souvent soumises à la répression et à la destruction active par les agresseurs.
02. Les conventions culturelles de l'UNESCO fournissent un cadre permettant d'interdire et de réduire ce type de menaces sur la culture, et incitent les États à s'engager à les prévenir. Bien qu'elles ne constituent pas des solutions parfaites pour prévenir la destruction du patrimoine matériel et immatériel, ces conventions sont largement adoptées et établissent les principes fondamentaux de la protection du patrimoine culturel mondial. D'autres lois et traités internationaux assurent également la protection du patrimoine culturel, notamment en interdisant le trafic illicite. Cependant, l'insuffisance des capacités d'action des États et de leurs partenaires, ainsi que l'ampleur de la destruction et du pillage du patrimoine culturel, signifient que beaucoup est perdu, même si une partie est finalement récupérée ou reconstruite.
03. Les menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel immatériel et les pertes qu'il subit constituent une tragédie mondiale, les minorités étant particulièrement vulnérables à la répression culturelle et au déni de leurs droits culturels. Ces menaces sont particulièrement aiguës en temps de crise, mais elles persistent dans toutes les régions du monde, où les cultures minoritaires et certains groupes spécifiques, tels que les femmes, les personnes LGBTIQ+ et les personnes en situation de handicap, sont victimes de discrimination et se heurtent à des obstacles persistants à l'expression culturelle, qu'il s'agisse d'artistes, de professionnels du patrimoine culturel ou de participants ordinaires à leur propre culture. Cela inclut les menaces qui persistent en temps de paix, lorsque la résilience des artistes et des travailleurs culturels, bien que souvent remarquable, est menacée chaque jour. Cependant, toutes les expressions du patrimoine immatériel ne respectent pas les droits culturels. C'est notamment le cas de la promotion d'actes qui portent atteinte aux droits des femmes ou des minorités. La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ne sauraient perpétuer des traditions qui portent atteinte aux droits et à la dignité humaine d'autrui.
04. La culture est un moteur de l'inclusion sociale, du dialogue et de la résilience ; elle est donc essentielle au relèvement, à la réconciliation et à la consolidation de la paix. La culture et la créativité peuvent contribuer à instaurer une paix durable. Cependant, lorsque les inégalités persistent, en particulier à l'égard des femmes et des minorités, ainsi que des enfants et des jeunes, le dialogue culturel est affaibli et le relèvement après un conflit reste une perspective lointaine. Cela souligne la nécessité d'intégrer la dimension de genre aux efforts de relèvement et d'adopter des approches inclusives et équitables qui soutiennent les communautés en tant que gardiennes actives du patrimoine culturel.
05. Les technologies numériques offrent de nouveaux moyens de préserver et de protéger le patrimoine culturel. La télédétection, les systèmes d'information géographique (SIG), la réalité augmentée (RA), la réalité virtuelle (RV) et, plus récemment, l'intelligence artificielle (IA) sont de plus en plus utilisés pour documenter et surveiller le patrimoine culturel en péril. Cependant, l'accès à ces technologies est inégal et la préservation numérique ne peut se substituer aux monuments et objets patrimoniaux perdus, ni aux expressions culturelles disparues.

¹⁸ Il est toutefois important de noter que ces conclusions reposent sur un échantillon relativement restreint de réponses, avec 40 États membres ayant répondu dans le premier cas et 21 dans le second.

Le chapitre 6 offre un aperçu complet des politiques et des mesures élaborées dans les circonstances les plus urgentes et les plus fragiles. À partir d'exemples tirés de conflits récents et en cours, il présente des réflexions sur les bonnes pratiques en matière de soutien aux artistes, en particulier aux femmes artistes, qui sont touchées de manière disproportionnée par les crises et les situations d'urgence, et de préservation de la culture dans les moments de risque aigu, ainsi que les bonnes pratiques en matière de paix, de réconciliation et de reconstruction. Il comprend des réflexions sur les politiques et pratiques relatives aux cultures perdues (par exemple, les monuments détruits par les conflits) et aux personnes qui ont le plus besoin de soutien, telles que les femmes, les artistes et les professionnels de la culture issus de minorités.

Résumé

Un nouveau programme international est en cours d'élaboration pour la protection de la culture en péril et dans les situations d'urgence. Un appel clair et sans équivoque est lancé pour intégrer pleinement la culture dans le développement social ainsi que dans les politiques et opérations humanitaires, de sécurité, de maintien de la paix et de défense des droits humains. Ce nouveau programme souligne également le rôle essentiel de la culture dans la promotion du dialogue interculturel et dans la mise en place d'approches tenant compte du genre pour garantir l'intégration de la dimension de genre.

Le chapitre 6 se concentre sur plusieurs questions clés : les artistes et les professionnels du patrimoine culturel bénéficient-ils d'une protection adéquate dans l'exercice de leur profession ? Le patrimoine culturel est-il suffisamment protégé en cas de conflit armé, de violence ou de catastrophe naturelle provoquée par le changement climatique ? Des mesures sont-elles prises pour prévenir le trafic d'objets culturels ? Il conclut que le cadre juridique international actuel, qui repose principalement sur les conventions culturelles de l'UNESCO, offre une structure adéquate pour atteindre ces objectifs. Cependant, les lacunes dans la mise en œuvre, les réponses systématiques et coordonnées et le soutien ciblé aux personnes les plus exposées constituent des défis de taille dans la poursuite de la protection et de la gestion du patrimoine.

Il examine également le degré et la manière dont les conventions sont ratifiées et mises en œuvre par les États, ainsi que les autres mesures prises par les gouvernements, les acteurs infranationaux et les organisations de la société civile pour promouvoir la protection des artistes, des défenseurs du patrimoine culturel et du patrimoine culturel menacés par les conflits armés, par d'autres formes de violence, par le changement climatique ainsi que par les menaces de vol, de pillage et de trafic d'objets culturels.



Palmyre, République arabe syrienne

La Déclaration de MONDIACULT 2022 a appelé à la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel, ainsi que des expressions culturelles, en particulier en temps de crise. Elle a également appelé au dialogue en faveur du retour et de la restitution des biens culturels, considérés comme un impératif éthique pour défendre le droit des peuples et des communautés à jouir de leur patrimoine culturel. Cela reflète un consensus mondial important, en particulier concernant le patrimoine culturel en péril. Le Pacte pour l'avenir 2024 a également souligné l'importance de la culture pour le développement durable. Il a par ailleurs évoqué la nécessité d'accroître les investissements et de renforcer la coopération internationale en matière de restitution des biens culturels.

En 2025, l'UNESCO a achevé une campagne majeure de six ans à Mossoul, en Irak, visant à soutenir la reconstruction de la ville après sa libération de Daech en 2017. Mossoul, l'une des plus anciennes villes du monde, et sa région environnante abritent diverses communautés, notamment des Arabes, des Assyriens, des Arméniens, des Turkmènes, des Kurdes, des Yézidis, des Shabaks et des Sabéens mandéens. Grâce à un financement important et à des partenariats avec 15 bailleurs de fonds internationaux, notamment les Émirats arabes unis et l'Union européenne, le projet « Faire revivre l'esprit de Mossoul » a permis de restaurer avec succès des monuments historiques emblématiques et le paysage culturel au sens large. Les programmes de rétablissement et de restauration réussis, tels que celui mis en œuvre à Mossoul, sont étroitement liés aux conventions culturelles de l'UNESCO qui, malgré leurs limites, fournissent un cadre pour prévenir la destruction du patrimoine matériel et immatériel, pour encourager les États à s'engager à la prévenir, et pour coordonner les réponses lorsque le patrimoine est endommagé, déplacé ou perdu. Des actions complémentaires, comme la campagne Unite4Heritage, démontrent que des moyens non juridiques peuvent donner un élan supplémentaire à la préservation du patrimoine et à la promotion et la garantie de sa protection et de sa sauvegarde. En conséquence, la protection du patrimoine culturel, y compris la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, est désormais considérée comme faisant partie intégrante des efforts mondiaux en matière de sécurité et de consolidation de la paix.

En outre, les artistes et les professionnels de la culture, y compris les défenseurs du patrimoine culturel, sont de plus en plus reconnus comme un groupe vulnérable qui nécessite des mesures de protection adaptées à leurs besoins particuliers et à leur type de travail. Ces menaces et ces atteintes n'ont pas pour seule conséquence l'effacement de l'histoire. Elles constituent également une menace directe pour la diversité culturelle et les droits culturels (c'est-à-dire le droit de tous à prendre part à la vie culturelle), y compris la sauvegarde de la diversité des expressions culturelles.

Il est particulièrement préoccupant de constater que, ces dernières années, le patrimoine culturel est de plus en plus systématiquement et délibérément pris pour cible dans de nombreux conflits à travers le monde, notamment en Ukraine et au Soudan. Le pillage et le trafic du patrimoine mobilier sont exacerbés par les conflits armés et l'instabilité politique, ainsi que par des crises telles que les catastrophes naturelles, aggravées par le changement climatique, et la pandémie de COVID-19. Les tentatives de répression des expressions culturelles, qui exacerbent les risques et les difficultés pour les artistes et les professionnels de la culture (obstacles juridiques, agressions, meurtres, déplacements, traumatismes et destruction de leurs moyens de subsistance), surviennent également souvent en période de crise.

Le patrimoine culturel menacé par les conflits, la violence et le changement climatique

Le patrimoine culturel matériel, immobilier et mobilier, est menacé par les conflits armés – tant internationaux que non internationaux – ainsi que par d’autres formes de violence, notamment les troubles civils et les catastrophes naturelles, souvent aggravées par le changement climatique. Ces dernières années, les catastrophes naturelles et les conflits en cours ont entraîné la destruction du patrimoine culturel, notamment des sites archéologiques, des monuments et bâtiments historiques, des sites religieux, des musées, des bibliothèques, des archives et des paysages urbains historiques. Si les dommages et la destruction du patrimoine culturel sont depuis longtemps une conséquence collatérale des conflits armés, les conflits actuels montrent que le patrimoine culturel peut également faire l’objet d’attaques délibérées visant à effacer le patrimoine culturel et la mémoire distinctifs des peuples et des communautés.

Cadres juridiques et protection du patrimoine culturel contre les menaces liées aux conflits armés, à la violence et aux catastrophes naturelles

Reconnaissant que « tout dommage causé aux biens culturels appartenant à un peuple quel qu’il soit constitue un dommage au patrimoine culturel de l’humanité tout entière, chaque peuple contribuant à la culture du monde », la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec ses deux protocoles de 1954 et 1999, établit le cadre juridique international de base pour la protection du patrimoine culturel matériel pendant les conflits armés.

Outre les conflits armés, les situations d’urgence provoquées par les troubles civils, l’instabilité politique, les catastrophes naturelles et les bouleversements sociaux – qui peuvent dégrader ou détruire le patrimoine – soulignent la nécessité cruciale d’une préparation complète aux situations d’urgence à plus grande échelle. Grâce à une collaboration en 2022 entre l’UNESCO, le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) et AECOM, une société mondiale de conseil en infrastructure, un addendum sur le patrimoine culturel a été ajouté à la fiche d’évaluation de la résilience des villes face aux catastrophes. L’objectif est d’améliorer l’intégration du patrimoine culturel dans les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Cette fiche d’évaluation comble les lacunes opérationnelles et politiques dans l’intégration du patrimoine culturel dans les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe.

Des dispositions ultérieures du droit international, notamment le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), condamnent ou criminalisent le ciblage et la destruction intentionnels de biens culturels matériels. Ce statut est entré en vigueur en 2002 et a été ratifié par 125 États.



Épave du navire P31 à Malte

Exploiter la technologie : un changement radical pour le patrimoine en péril

Les nouvelles technologies contribuent de plus en plus à la protection et à la restauration du patrimoine, tout en reconnaissant qu’elles ne peuvent remplacer le patrimoine matériel perdu. De la télédétection et des systèmes d’information géographique (SIG) à la réalité augmentée (RA), à la réalité virtuelle (RV) et, plus récemment, à l’intelligence artificielle (IA), les technologies numériques sont de plus en plus utilisées pour documenter et surveiller le patrimoine culturel en péril. Au-delà des technologies de télédétection, les SIG (systèmes d’information géographique), outils permettant d’analyser, de stocker et de visualiser des données spatiales, sont régulièrement utilisés, notamment pour aider les autorités à planifier la protection et la réhabilitation des sites patrimoniaux vulnérables.

La réalité augmentée (RA) et la réalité virtuelle (RV) contribuent à créer des expériences immersives dans des sites historiques, permettant aux experts et au public de visualiser le site avant et après sa destruction. Les nouvelles avancées en matière d'intelligence artificielle (IA) s'avèrent également utiles pour surveiller et reconstruire le patrimoine culturel endommagé ou détruit.

Lutter contre le trafic illicite de biens culturels

Le trafic illicite de biens culturels reste un défi mondial profond et persistant. Le vol de biens culturels dans des institutions culturelles, religieuses ou laïques, ainsi que le pillage d'artefacts culturels sur des sites archéologiques ou dans des communautés autochtones ont eu de graves répercussions sur les communautés et les pays d'origine, mais aussi sur la compréhension universelle plus large de notre passé. Le patrimoine culturel subaquatique, notamment les épaves historiques, est particulièrement vulnérable au pillage et aux catastrophes naturelles, le changement climatique augmentant davantage les risques en mettant à nu ou en érodant les sites, notamment près du littoral. Les vols et le pillage pourraient financer des conflits armés et le terrorisme et pourraient être liés à d'autres formes d'activités criminelles, parmi lesquelles le blanchiment d'argent. Le trafic de biens culturels est l'un des plus importants marchés noirs, au même titre que le trafic d'armes, le trafic de drogue et la traite des êtres humains, avec des liens croissants entre le commerce illégal d'antiquités, le crime organisé, le terrorisme et le financement des conflits. Ces pertes constituent un risque majeur pour la mémoire collective des générations futures, pendant qu'elles affaiblissent les perspectives de paix, de cohésion sociale et de réconciliation après des conflits.

L'ère numérique a transformé le paysage du commerce illicite. Les marchés en ligne, notamment les réseaux sociaux, les sites de commerce électronique et les plateformes du dark Web, permettent des transactions anonymes, rapides et basées sur des cryptomonnaies, ce qui rend la réglementation difficile. La surveillance reste difficile, en particulier pendant les conflits et les catastrophes naturelles. Bien que la plupart des pays disposent de lois exigeant des inventaires des biens culturels, seuls deux tiers d'entre eux appliquent un système national normalisé (rapports périodiques sur la Convention de 1972). Même lorsque des inventaires existent, la couverture des objets protégés reste inégale. La formation des forces de l'ordre, le renforcement des capacités de poursuite et l'amélioration de la coopération internationale et intergouvernementale restent essentiels pour démanteler les réseaux de trafic.

Une autre stratégie essentielle consiste à sensibiliser le public. L'UNESCO a institué le 14 novembre comme la Journée internationale de lutte contre le trafic illicite des biens culturels afin de sensibiliser le public à l'échelle mondiale. En 2025, elle lancera le Musée virtuel des objets culturels volés, qui présente des modèles 3D et l'histoire des objets volés, dans le but de « vider ses collections » à mesure que les objets seront récupérés et restitués. De même, les pays ont multiplié les initiatives éducatives ciblant les communautés, les collectionneurs, les acheteurs et les institutions pour réduire la demande d'objets obtenus illégalement.

L'engagement communautaire et les alternatives économiques se sont avérés efficaces pour réduire le pillage. Par exemple, le chapitre 6 décrit comment en Afghanistan, des accords avec les anciens et les chefs religieux locaux ont permis de freiner les fouilles illégales en échange de projets de développement, tels que la construction d'écoles. De même, des programmes d'emploi dans l'archéologie et des sources de revenus durables tirées du tourisme et du développement de musées ont fourni des alternatives au pillage.

Une évolution significative vers une restitution proactive

Le retour et la restitution des biens culturels ayant une forte valeur spirituelle, ancestrale, historique et culturelle constituent une priorité croissante de la coopération internationale, comme le souligne le Pacte pour l'avenir, qui permet aux pays d'origine de récupérer et de préserver leur patrimoine. Partout dans le monde, de nombreux musées et institutions privées réagissent à ces évolutions en réévaluant leurs collections et en répondant aux demandes de restitution liées à l'ère coloniale.



Sauvegarder la créativité et la diversité : renforcer le soutien aux professionnels de la culture en danger

Cette lenteur rend plus difficile la protection des artistes, des autres producteurs créatifs et des travailleurs du patrimoine culturel qui sont exposés à des risques dans le cadre du système de protection des défenseurs des droits humains. Depuis l'adoption de la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'intersection entre la culture, le patrimoine culturel et les droits humains a ajouté un nouvel axe prioritaire au patrimoine immatériel et aux expressions culturelles, comme la langue, la musique, l'artisanat, la danse, les pratiques traditionnelles et religieuses, le folklore et les savoirs traditionnels. La Déclaration de la MONDIACULT 2022 a fait de la protection des artistes et des professionnels du patrimoine culturel en péril une priorité.

Cependant, le monde connaît actuellement plusieurs crises qui s'aggravent et qui ont exacerbé les risques tant pour ceux qui travaillent dans les industries culturelles et créatives à travers le monde, y compris les artistes et les travailleurs du patrimoine, que pour la diversité des expressions culturelles créées, produites et appréciées. Ces crises affectent le statut des artistes et la viabilité de leur profession en tant que source de revenu.

En conséquence, la nécessité de renforcer la résilience des professionnels de la culture aux catastrophes, aux conflits et aux situations d'urgence a été activement reconnue dans le programme mondial pour la culture. La Déclaration de MONDIACULT 2022 a réitéré l'appel à la protection des expressions culturelles, notamment en temps de crise. Cet appel s'inscrit dans un contexte de reconnaissance croissante des risques particuliers auxquels sont confrontés de nombreux travailleurs culturels, notamment leur situation économique précaire.



Les professionnels de la culture, défenseurs des droits humains : une voie vers une meilleure protection

La reconnaissance du statut des artistes et des travailleurs du patrimoine culturel en tant que défenseurs des droits culturels, et donc également en tant que défenseurs des droits humains, est essentielle pour les protéger. Cette reconnaissance est cruciale pour leur permettre d'accéder à des cadres de soutien plus larges, y compris le droit de demander l'asile dans des pays considérés comme sûrs. Le Bureau du Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels a joué un rôle central dans la prise de conscience accrue, à l'échelle mondiale, de la question de la liberté d'expression artistique et de sa relation avec d'autres droits humains. La Rapporteuse spéciale a explicitement demandé que les défenseurs des droits culturels soient reconnus comme des défenseurs des droits humains, c'est-à-dire les personnes qui défendent les droits culturels conformément

aux normes internationales et qui constituent un élément central du droit international des droits humains.

Un enseignement clé est la nécessité d'un soutien à la fois pendant la relocalisation et après celle-ci. Comme le soulignait la Recommandation de l'UNESCO de 1980 relative à la condition de l'artiste, et comme cela reste vrai aujourd'hui, la protection des artistes en péril ou en exil nécessite une attention accrue, un soutien financier et une action collective plus importants de la part des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Reconnaître les artistes et les travailleurs du patrimoine culturel en tant que défenseurs des droits humains peut contribuer à réduire les risques auxquels ils sont exposés, en particulier en tenant compte de la dimension genre.

Chapitre 6

Appel en faveur d'un objectif à part entière

Un objectif de développement durable à part entière pour la culture renforcerait l'importance de la protection et de la reconstruction du patrimoine face aux conflits et à la crise climatique. Il encouragerait les gouvernements à travailler ensemble et dans le cadre de partenariats dynamiques avec les principales agences afin de surveiller et de cartographier plus efficacement le patrimoine culturel en péril et d'apporter des solutions rapides et durables pour la préservation et la reconstruction du patrimoine. Il débloquerait des investissements et renforcerait les efforts visant à protéger et à gérer les biens culturels. Il stimulerait les approches visant à lutter contre le commerce illicite des biens culturels. Un objectif à part entière renforcerait également l'urgence de développer des réponses plus systématiques aux menaces qui pèsent sur le patrimoine immatériel. De plus, il renforcerait les approches visant à soutenir le statut des artistes, y compris les mesures proactives en faveur des femmes et des minorités dans toutes les cultures. Un objectif à part entière reconnaîtrait le fait que la perte ou le déni du patrimoine culturel et toute répression de l'expression culturelle ne constituent pas seulement une menace pour la culture, mais aussi une menace pour l'humanité.

► Note d'orientation

Angela Martins



Directrice par intérim du Développement social, de la Culture et du Sport, et Cheffe de la Division Culture et Sport à la Commission de l'Union africaine

« Il nous incombe, en tant que décideurs politiques, experts culturels indépendants, gouvernements et, en fin de compte, artistes et travailleurs culturels, de renforcer la résilience du secteur afin de limiter l'impact des risques. Pour ce faire, il faut créer un environnement optimal dans lequel la créativité et le travail artistique peuvent se développer, prospérer et être protégés, tout en favorisant la préservation de nos langues et de notre patrimoine. Cette résilience doit être renforcée de manière proactive et réactive. Elle doit être un processus continu de renforcement des capacités et d'adaptation au changement.

Intégrer la culture et les arts aux plans directeurs et aux cadres de développement internationaux peut grandement soutenir notre cause en faveur de la protection de nos cultures et de nos artistes. Notre point de départ devrait être un appel à renforcer la ratification, la transposition et la mise en œuvre des principaux instruments internationaux dans ce domaine. »

La culture : un objectif digne en soi

Dans chacun des chapitres du présent Rapport mondial, qu'il s'agisse des droits culturels, de la transition numérique, des économies durables ou de la sauvegarde du patrimoine, un message commun ressort : la culture est déjà un moteur du développement durable. Il lui manque simplement un cadre unifié, visible et doté de ressources suffisantes pour soutenir cette dynamique à grande échelle. Un objectif à part entière permettrait de combler cette lacune en créant de la cohérence là où il y a actuellement de la fragmentation, de la visibilité là où il y a une reconnaissance partielle et des investissements là où il y a un sous-financement.

Intégration des données et des politiques : des données probantes pour un objectif

Le Rapport mondial met en évidence un changement significatif dans l'élaboration des politiques nationales : plus de 90 % des États membres intègrent la culture dans leurs stratégies nationales de développement durable. Cette tendance témoigne d'une prise de conscience croissante de la contribution de la culture à la vitalité économique, à l'inclusion sociale et à la durabilité environnementale. Cependant, comme le montrent les conclusions, ces références sont souvent générales et ambitieuses, sans cibles, sans indicateurs, ni mécanismes de mise en œuvre clairs.

La plupart de ces stratégies ne tiennent pas compte des besoins spécifiques et des réalités nuancées des écosystèmes culturels, notamment des industries culturelles et créatives, des systèmes de savoirs autochtones et du statut des artistes. Des lacunes importantes persistent dans des domaines tels que la législation spécifique, le financement à long terme et la coordination interministérielle. Bien que sa valeur soit reconnue, la culture est souvent éclipsée par d'autres priorités de développement et sous-représentée dans la coopération au développement.

Le Rapport montre que les pays associent l'intégration de la culture dans les plans de développement à des résultats tels que l'autonomisation des jeunes, la gestion de l'environnement et la cohésion sociale, qui sont des dimensions fondamentales des ODD. Cependant, sans objectif à part entière, la contribution de la culture reste largement invisible dans les systèmes de mesure mondiaux et marginale dans les allocations budgétaires.

Un objectif à part entière fournirait la structure nécessaire pour traduire cette reconnaissance en résultats. Il permettrait d'ancrer la culture dans le Programme de développement pour l'après-2030, en s'appuyant sur les outils existants, comme le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2025, et en permettant l'harmonisation des indicateurs dans tous les domaines de politiques. Il permettrait également d'élaborer des politiques culturelles adaptées au contexte et fondées sur les droits, de renforcer les capacités institutionnelles en matière de collecte de données et de favoriser l'établissement de références régionales et internationales en matière d'impact culturel.

En définitive, un objectif à part entière n'est pas simplement un geste symbolique, c'est une nécessité stratégique. Il permettrait d'intégrer pleinement la culture dans la planification du développement durable, non pas comme un élément accessoire, mais comme une force de transformation à part entière. Il affirmerait que la culture est à la fois comme un moyen d'atteindre les ODD et comme un objectif fondamental du développement, et garantirait que les ressources culturelles soient protégées, valorisées et mobilisées au profit des générations actuelles et futures.

Les conclusions de ce Rapport sont claires : la culture façonne déjà l'avenir du développement durable, souvent en l'absence des structures institutionnelles nécessaires pour la soutenir et la pérenniser. La culture n'est pas un simple secteur parmi d'autres ; c'est un système vivant qui véhicule du sens, un sentiment d'appartenance, de la créativité et du bien-être. Et comme tout système, elle nécessite des investissements, une coordination et une vision à long terme. Ancrer fermement la culture dans les cadres de développement internationaux enverrait un signal fort aux gouvernements et aux parties prenantes, selon lequel la culture



Danse flamenco, Séville, Espagne

ne doit plus être considérée comme secondaire. Elle doit plutôt être considérée comme un pilier fondamental du développement durable, essentiel à la réalisation d'un avenir inclusif, juste et résilient.

Un objectif à part entière permettrait de réaffirmer son rôle transformateur dans l'ensemble des ODD. Cela va de l'éducation de qualité à l'égalité des genres, en passant par l'action climatique et le travail décent. Surtout, cela garantirait que la culture n'est pas seulement un moyen, mais qu'elle est reconnue comme une fin en soi. Cela permettrait d'intégrer la culture de manière globale dans les programmes mondiaux et nationaux en matière de politiques, où elle ne risquerait plus d'être éclipsée ou mise de côté.

Fondamentalement, un objectif spécifique valoriserait la valeur intrinsèque de la culture, à savoir la vitalité des expressions culturelles, du patrimoine et des pratiques créatives qui définissent notre identité et notre manière de coexister. Il permettrait de démanteler les obstacles structurels auxquels sont confrontés les acteurs et les communautés culturels, de remédier au sous-investissement dans la culture et de soutenir les réformes juridiques, institutionnelles et financières indispensables, notamment une meilleure protection des artistes, des droits culturels et des conditions de travail équitables. Il permettrait également de mettre en évidence et à valoriser l'impact de la culture, notamment sa contribution au développement durable et à la croissance économique. En retour, cela renforcerait les approches multilatérales et multiacteurs du financement de la culture, notamment les partenariats public-privé.

Un tel objectif permettrait également de garantir une utilisation durable et à long terme des ressources culturelles, de la protection du patrimoine à l'accès équitable au contenu et à la participation culturelle. Il favoriserait un développement pertinent au niveau local, encouragerait une gouvernance fondée sur la culture et donnerait davantage de poids aux voix trop souvent exclues des processus de prise de décision. Il permettrait également de jeter les bases d'une approche du développement davantage fondée sur les droits, en affirmant que les droits culturels sont des droits humains et en reconnaissant que les systèmes de savoirs, les langues et les traditions autochtones sont des composantes essentielles d'un avenir durable et équitable.

En autonomisant les acteurs culturels et en renforçant la cohérence des politiques, cet objectif favoriserait un engagement, une appropriation et une redevabilité plus profonds dans le processus de développement. Il stimulerait également la volonté politique, encouragerait davantage d'investissements dans les infrastructures et institutions culturelles et renforcerait les systèmes de données essentiels à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

En résumé, les données présentées dans le présent Rapport, qu'il s'agisse de statistiques, de récits, de politiques ou d'expériences vécues, mènent à une seule conclusion : la culture doit être reconnue non seulement comme un moyen puissant, mais aussi comme une fin vitale en soi.

Intégrer la culture dans un objectif à part entière est non seulement opportun, mais nécessaire. Cela nous permettra de construire des cadres de développement plus cohérents, plus résilients et plus centrés sur l'humain, qui respectent la diversité, renforcent l'inclusion et imaginent des futurs alternatifs. Si le monde veut vraiment ne laisser personne de côté, il ne doit pas non plus laisser la culture de côté.

Alors que les ministres de la culture du monde entier se réunissent à MONDIACULT 2025 à Barcelone pour réfléchir et ouvrir la voie aux quatre prochaines années décisives, le moment est venu d'affirmer cette vision et d'agir en conséquence, alors que la communauté internationale commence à façonner l'avenir du développement durable au-delà de 2030.

Comme le démontre le présent rapport, lorsque la culture est une priorité, les sociétés sont plus inclusives, plus résilientes, plus durables et plus humaines. Cependant, ces effets resteront partiels, voire invisibles, sans la volonté politique, la visibilité institutionnelle et les investissements à long terme que seul un engagement mondial spécifique peut garantir.

Un objectif à part entière pour la culture n'est pas un geste symbolique. C'est une nécessité pratique pour le monde que nous devons construire ensemble.





RAPPORT MONDIAL DE L'UNESCO SUR LES POLITIQUES CULTURELLES

La culture : l'ODD absent

À une époque marquée par des défis urgents, le Rapport mondial de l'UNESCO sur les politiques culturelles – La culture : l'ODD absent offre le premier aperçu complet des politiques culturelles à travers le monde, en s'appuyant sur des données provenant de 196 pays et de plus de 100 villes. Ancré dans la vision de la Déclaration de MONDIACULT 2022, ce rapport inaugural de l'UNESCO examine comment les politiques culturelles évoluent pour faire progresser les droits, développer l'éducation, stimuler l'action climatique et la transformation numérique, et renforcer la résilience face aux crises. Il met en évidence à la fois la dynamique croissante et les écarts persistants en matière d'accès, d'investissement et de coopération.

Plus qu'un outil de diagnostic, le Rapport mondial est une feuille de route collective pour une action concrète. En amplifiant la voix de la culture, non pas comme une question périphérique, mais comme une pierre angulaire de la paix et du développement durable.

**unesco**